

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014, A FLEURIER, DANS LA GRANDE SALLE DE LA FLEURISIA

---

**Présidence** : M. Alexandre Willener (UDC)

Le président ouvre la séance à 19h30, souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa présence. Il salue tout particulièrement la présence de M. Benjamin Jaggi, nouvellement élu.

---

## 1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

- Présents** : 36 membres (38 dès l'arrivée de MM. Niels Rosselet-Christ à 19h35 et François Rosselet-Christ à 19h45)
- *Pour le PLR* : Gilles Aeschimann ; Alfred Bigler ; Simon Chédel ; Denis Cherbuin ; Eric Demarchi ; Quentin Di Meo ; Johana Eidam Vautherot ; Simon Eschler ; Jean-Paul Gattolliat ; Christelle Gertsch Macuglia ; Hans Peter Gfeller ; Benjamin Jaggi ; Laurent Patthey ; François Rosselet-Christ (*dès 19h45*) ; Jean-Michel Rossetti ; Nicolas Stauffer et Pierre-Alain Wyss.
  - *Pour le PS* : Jean-Noël Bovard ; Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Alban Gashi ; Laurent Helfer ; Antoinette Hurni ; Romain Jeanneret ; Sylvain Kalombo-Meta ; Ion Karakash ; François Oppliger ; Sven Schwab et Loris Vuilliomenet.
  - *Pour le POP* : Thierry Miserez ; Philippe Vaucher.
  - *Pour Les Verts* : Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
  - *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Paul-André Matthey-Doret ; Niels Rosselet-Christ (*dès 19h35*) et Alexandre Willener.
- Excusés** : 3 membres – Olivier Berthoud (PS) ; Loïc Frey (UDC) et Laurent Kramer (UDC).

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Céline Fauguel, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 20 spectateurs sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2014
4. Nomination à la commission des naturalisations et agrégations suite à la démission de M. Claude Schick (PLR)
5. Modification du coefficient fiscal
6. Budget 2015
  - a) Examen du budget de fonctionnement et des investissements
  - b) Délégation au Conseil communal des pouvoirs permettant de procéder aux transactions immobilières découlant des travaux exécutés dans le cadre du budget pour l'exercice 2015
7. Communications du Conseil communal
8. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
9. Résolutions

## 10. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président considère ce dernier comme accepté.

---

## 2. LETTRES ET PETITIONS

Le président indique tout d'abord qu'il a reçu 2 lettres. Une datée du 11 novembre dernier concernant la démission de M. Claude Schick (PLR), remplacé par M. Benjamin Jaggi. La seconde, datée du 3 décembre et envoyée par M. Frédéric Schlosser, n'a pas pu être traitée par le Conseil communal car elle est arrivée le jour même de sa séance. Le président transmet ce courrier au Conseil communal pour traitement.

Le président ajoute par ailleurs que les réponses du Conseil communal concernant les nouveaux tarifs de location des infrastructures communales et la construction d'un local de lutte à Fleurier sont à disposition du Conseil général et peuvent être consultées à la fin de cette séance.

---

## 3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2014

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Le président profite de ce point pour remercier les auteurs des procès-verbaux. Il tient à les féliciter pour le bon suivi des séances et de la transcription des débats. En effet, quand d'autres villes peinent à rédiger les leurs, il estime que Val-de-Travers peut se féliciter de disposer des procès-verbaux de séance en séance.

---

## 4. NOMINATION A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS ET AGREGATIONS SUITE A LA DEMISSION DE M. CLAUDE SCHICK (PLR)

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe PLR, M. Laurent Patthey propose :

- ✓ M. Quentin Di Meo

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Di Meo est élu tacitement à la CNAT et en est félicité.

---

## 5. MODIFICATION DU COEFFICIENT FISCAL

Le président précise tout d'abord que les points 5 et 6 seront développés en même temps par le Conseil communal. Les groupes qui ont préparé leur rapport sur ces deux points également pourront le développer en un bloc, ceux qui ont rédigé un rapport séparé pour chacun de ces points s'exprimeront donc en deux temps.

Suite à la demande du Conseil communal et après discussion avec les chefs de groupe, les 3 arrêtés seront examinés et votés à la fin du point 6. La modification du coefficient fiscal et l'amendement du groupe UDC seront donc étudiés à la fin de l'examen du budget. Le président rappelle que le budget 2015 devra être voté à la majorité qualifiée compte tenu de la dérogation qu'il nécessite.

Le président laisse la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI).

M. Frédéric Mairy (cc) rappelle que le Conseil communal a souhaité présenter dans un même temps le budget 2015 et la modification du coefficient fiscal car ces éléments sont, à son sens, liés.

---

Il présente tout d'abord les grandes lignes du budget 2015 et souhaite en rappeler les quelques éléments les plus marquants.

Le premier est évidemment le passage au principe d'échéance : notre commune subit les changements des règles comptables imposées sur le plan cantonal qui nous obligent à passer certaines charges et produits à double, avec des charges principalement liées à celle de la facture sociale, qui se comptabilisera 2 fois l'an prochain. Des revenus, dont celui sur les frontaliers, permettent heureusement d'alléger un petit peu la note, mais ce principal changement pousse le Conseil communal à demander pour la première fois à l'Assemblée une dérogation aux mécanismes de maîtrise des finances.

M. Mairy ne revient pas davantage sur cet élément très technique, car l'occasion d'en reparler plus tard se présentera si souhaité. Le budget 2015 a été construit en faisant abstraction du coût du passage au principe d'échéance, dans la mesure où il s'agit véritablement d'un changement de règles comptables qui frappe cet exercice uniquement. Il enjoint donc l'Assemblée à percevoir cet élément comme étant de nature purement extraordinaire. A noter qu'il permet d'effectuer des provisions au bouclage des comptes 2014 déjà, si le résultat des comptes l'autorise. Cet élément n'inquiète pas davantage le Conseil communal que cela, même s'il représente un montant conséquent. Ce qui compte véritablement est de réaliser que cela est indépendant de la gestion du ménage communal, raison pour laquelle le Conseil communal a estimé qu'il pouvait justifier cette première dérogation aux mécanismes en place, le budget ayant quant à lui été construit en faisant abstraction de ce montant, pour respecter la limite de déficit fixé par notre règlement, soit sous la barre des 1,4 million de francs.

Ce budget n'est pas le meilleur par rapport à ceux présentés depuis la fusion des communes. Il est marqué par plusieurs évolutions d'ordre cantonal qui expliquent principalement la nature du déficit. Il est aussi marqué par des éléments plus réjouissants quant à la maîtrise des charges communales. C'est finalement cette maîtrise ainsi que l'évolution globale du contexte de Val-de-Travers qui a conduit le Conseil communal à proposer une diminution du coefficient fiscal.

L'évolution du contexte communal tient dans le changement de divers dossiers. Il y en a 3 pour prendre les principaux, qui expliquent à eux seuls l'ampleur du déficit.

Le premier concerne la nouvelle loi sur la police. La police neuchâteloise a dissocié les missions d'importance cantonale qui sont les siennes des missions plus locales qui sont désormais à nouveau confiées aux communes. Pour Val-de-Travers, cela signifie qu'il est nécessaire de participer au coût de la police cantonale, à l'instar de toutes les autres communes. Dès 2017, cela se traduira par le transfert d'un point d'impôt. Il y a une phase transitoire qui a été votée par le Grand conseil, qui est légèrement favorable par rapport au transfert de ce coût mais qui exige tout de même une contribution de fr. 250'000.-. A cela s'ajoute l'engagement d'un 2<sup>ème</sup> agent de sécurité publique en 2015, dans la mesure où les tâches de police de proximité sont restituées aux communes. Il est donc indispensable de disposer des forces nécessaires pour atténuer quelque peu l'effet de cette nouvelle donne. Le Conseil communal propose de procéder à cet engagement à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 seulement. Cette solution raisonnable ne péjore pas la sécurité des concitoyens mais représente tout de même un coût estimé à fr. 50'000.- pour 2015. Ainsi, les deux éléments additionnés représentent fr. 300'000.-.

Le deuxième élément cantonal est la suppression programmée de la subvention extraordinaire à la 2<sup>ème</sup> ambulance. Malheureusement, cette subvention s'éteint au mauvais moment et entre le budget 2014 qui n'avait pas encore pu inclure cette baisse progressive et le budget 2015, la différence s'élève à fr. 220'000.-.

Le dernier élément est celui qui pèse le plus sur l'évolution de nos charges, à savoir la réforme de la péréquation des ressources. La proposition du Conseil d'Etat, qui nous est plus favorable que la proposition faite par la Commission parlementaire, représente tout de même une baisse de nos revenus de quelques fr. 600'000.- pour 2015.

Une fois ces trois évolutions cantonales additionnées, le déficit se monte à 1,1 million de francs, et était déjà calculé avant l'adaptation du coefficient fiscal.

Concernant les charges communales sur lesquelles nous avons une maîtrise directe, nous constatons plusieurs éléments positifs, notamment au niveau de l'effectif de l'administration,

puisque entre la fin de l'exercice en cours et la fin 2015, le nombre d'EPT aura pu être réduit d'une unité, qui passera alors de 140,11 EPT à 139,03 EPT. Ce sont là de petites modifications mais qui montrent que tous les efforts qui ont été portés depuis la fusion pour rationaliser les tâches continuent de porter leurs fruits par petites touches et qui, une fois additionnés, produisent des effets importants. Surtout, cette diminution ne se traduit pas par une baisse des prestations, ce qui est important pour le Conseil communal. Pour permettre de diminuer un petit peu la taille de notre administration, un travail a été fait sur l'optimisation des processus et sur l'optimisation du travail des collaborateurs. D'autres collectivités telles que la Ville de Neuchâtel par exemple sont d'une tendance tout à fait inverse à la nôtre, avec une forte progression de la masse salariale. Il est donc plutôt réjouissant de voir que notre commune arrive à maîtriser cette évolution, encore une fois sans nuire aux prestations délivrées.

Autre élément réjouissant, la maîtrise de l'évolution des charges par nature « biens, services et marchandises ». Cette évolution avait connu une forte hausse lors des exercices précédents, qui avait été relevée d'ailleurs par le Législatif. Sur l'exercice 2015 les efforts demandés aux services, ici aussi en essayant de travailler de la façon la plus rationnelle possible et sans nuire à la qualité du travail, ont permis de freiner cette évolution qui s'approche maintenant d'une certaine stabilité. C'est donc 2 éléments sur lesquels nous avons une maîtrise directe et qui montrent que tout le travail fourni depuis 2009 continue de porter ses fruits.

Dans ce contexte, une analyse plus profonde a dû être réalisée afin de voir quelle est la situation de notre commune puisque lors de la présentation des comptes de l'exercice 2013, l'Exécutif s'était engagé à fournir un rapport sur le coefficient fiscal. Ce dernier aurait dû être présenté lors de la séance du mois de novembre mais les quelques dossiers cantonaux cités tout à l'heure n'étant pas encore complètement ficelés, il paraissait trop hasardeux et prématuré de se lancer pleinement dans cette réflexion.

Pour aboutir à cette proposition, il a fallu tenir compte des perspectives à plus long terme pour que l'exercice 2015 respecte, en faisant abstraction du passage au principe d'échéance, les mécanismes en place, donc un coût correct vis-à-vis des engagements qui ont été pris. Au-delà de cet exercice 2015, plusieurs perspectives ont été identifiées, certaines négatives, d'autres positives.

Dans les motifs d'inquiétude se trouvent les reports de charges. Le Grand Conseil a demandé au Conseil d'Etat d'économiser 8% des charges cantonales sur l'exercice 2016, ce qui équivaut à un peu plus de 160 millions. Le Gouvernement a d'ores et déjà annoncé qu'il entendait en faire porter entre 30 et 40 millions aux communes. Même si l'on ne retient que 30 millions de francs répartis sur l'ensemble de la population neuchâteloise au prorata par habitant, ce sera pour Val-de-Travers un effort de 2,3 millions. Evidemment, c'est un jeu politique qui débute entre le Conseil d'Etat, le Grand conseil et les communes pour les associer à cet effort, mais l'on sait déjà qu'il s'agit d'une crainte qui est tout à fait légitime pour l'avenir de nos finances.

Le deuxième motif d'inquiétude est la poursuite de la réforme de la péréquation, adoptée maintenant par le Grand conseil pour le volet concernant les ressources. Cela provoquera fr. 600'000.- de revenus en moins pour Val-de-Travers. D'ici à 2017, le Conseil d'Etat, en collaboration avec les communes, doit encore réfléchir à la réforme de la péréquation des charges. Celle-ci équivaut à un revenu de l'ordre de fr. 600'000.- en moyenne pour Val-de-Travers. Ces fr. 600'000.- ne devraient pas disparaître d'un coup, mais la péréquation des charges telle qu'on la connaît sera probablement remaniée. L'indice fiscal, qui est l'un des critères pris en compte, devrait être supprimé dans la mesure où la péréquation des ressources tient déjà compte de cet élément. Du côté de la réforme de la péréquation des charges également, nous avons donc une baisse de revenus à attendre.

Un autre motif d'inquiétude est l'évolution des charges, qui pèse sur toutes les collectivités publiques de Suisse, à chaque échelon. Ces charges, qui concernent surtout les domaines de la santé, de l'éducation et du social, croissent partout. Elles ont conduit beaucoup de collectivités publiques, communes comme cantons, à revoir leur fiscalité à la hausse. Val-de-Travers ne peut que se réjouir d'être dans une tendance inverse, mais cette évolution des charges inquiète tout de même.

Dernier motif d'inquiétude, l'évolution du contexte économique. Pour rappel, l'industrie horlogère, à laquelle notre commune est très attachée, représente environ le tiers des emplois dans la

commune. Malheureusement, des premiers signes de ralentissement de l'activité économique dans ce secteur ont été constatés et bien évidemment, cette perspective n'est pas réjouissante pour une commune comme la nôtre.

Heureusement, il y a aussi des signes plus positifs, dont ce même contexte économique. S'il est défavorable pour l'horlogerie, il ne l'est pas pour tous les secteurs. En effet, Celgene viendra s'implanter à Couvet a priori en 2016, avec un début de production en 2017, ce qui engendrera des emplois et des revenus en hausse. C'est encourageant de voir une nouvelle grande entreprise venir s'installer à Couvet, sur le site de la Léchère à côté de Cartier. Il est important de montrer que Val-de-Travers dispose de terrains de qualité, d'un bassin de main-d'œuvre intéressant. Cela ne peut qu'avoir un effet positif, un effet d'entraînement envers d'autres acteurs économiques qui pourraient venir s'installer ici, d'autant plus que les surfaces industrielles disponibles deviennent de plus en plus rares à l'échelle du canton.

La maîtrise des charges communales évoquée tout à l'heure constitue également un signe encourageant.

Un autre signe encourageant mais surtout dans l'auto-persuasion, c'est la timide reprise démographique que connaît Val-de-Travers, avec une petite hausse de la population qui avait été constatée à fin 2013. Elle était faible, + 0,4% alors que l'objectif fixé par le Conseil communal est de + 1%, qui est le taux que connaît le canton. Notre commune reste donc avec une progression plus faible que l'ensemble du canton, ce qui veut dire que notre population régresse, mais cette courbe a pu être inversée et il faut se donner les moyens de continuer de travailler vers cette amélioration.

Enfin, le dernier signe encourageant est l'image de Val-de-Travers. On constate qu'elle s'améliore d'année en année avec la fusion, de par tous les efforts qui ont été fournis, toute la rationalisation du travail à l'échelle de la commune, de par les comptes communaux qui ont toujours bouclé dans le noir, parfois avec des résultats tout à fait encourageants. Cette image positive se traduit aussi de par le développement économique et touristique de Val-de-Travers. Cet élément est aussi pour nous une perspective positive dont il s'agit de tenir compte.

Au final, le Conseil communal a mis ces différents éléments négatifs et positifs dans la balance et il en est ressorti que, de son avis, le pari d'une diminution de la fiscalité communale peut être pris, en rappelant d'abord que notre commune connaît l'une des fiscalités les plus lourdes à l'échelle du canton. En partant du bas du classement, Val-de-Travers se trouve à la 3<sup>ème</sup> place.

Un autre élément pris en compte et évoqué tout à l'heure est le fait que depuis 2009 Val-de-Travers a toujours bouclé ses exercices dans le noir, parfois avec des bénéfices de plusieurs millions de francs, qui nous ont permis à la fois de diminuer notre dette et d'améliorer la fortune. Cela nous donne aussi les moyens de nous doter d'outils permettant de soutenir l'investissement. Par exemple, le crédit-cadre en lien avec la nouvelle politique régionale ou encore le crédit pour la promotion démographique et économique, de même que cette diminution de la fiscalité qui permet, même si elle reste modeste, de traduire aussi le fait que la situation de Val-de-Travers s'améliore. Cela donne un signal tangible à la fois pour la population résidente mais aussi vis-à-vis de l'extérieur, que nous arrivons à aller de l'avant, en maîtrisant cette charge fiscale et en l'allégeant un tout petit peu. Ces éléments contribuent au développement démographique et économique de Val-de-Travers.

La diminution d'un point d'impôt représente une perte fr. 270'000.-, montant auquel il faut ajouter l'effet induit sur la péréquation des charges, qui prend effet l'année qui suit la diminution du coefficient fiscal et qui, pour Val-de-Travers, représenterait une perte de fr. 50'000.- en 2016 et de fr. 50'000.- supplémentaire en 2017. A terme, il y aura une baisse de revenus de fr. 270'000.- (coefficient) plus fr. 100'000.- (effets péréquatifs), donc fr. 370'000.-. Il ne s'agit là que d'une probabilité, car dans le cadre de la réforme de la péréquation des charges, cet indice fiscal pourrait disparaître. Dans ce cas, l'effet sur la péréquation serait peut-être un petit peu moins fort que ce qu'on peut craindre aujourd'hui.

Le gain pour le citoyen reste modeste, on tourne entre fr. 60 et fr. 80.- par année et par contribuable. Pour certains cette baisse est plus importante et c'est aussi une bonne nouvelle. C'est aussi une façon pour le Conseil communal de remercier nos contribuables plus aisés et d'en inciter à rester domiciliés chez nous. Le fait que de tels contribuables soient présents chez nous traduit également un élément important. A savoir que l'attractivité d'une commune ne se mesure pas

uniquement à son coefficient fiscal. La qualité de vie, la qualité des services, des prestations, le cadre dans lequel on vit est tout autant voire même plus pondérant, ce qui explique aussi cet élément.

Au final, le Conseil communal propose une diminution progressive, avec un objectif, celui de diminuer de 2 point notre coefficient, donc de passer de 79, qui est le coefficient actuel, à 77 d'ici à 2016, avec un 1<sup>er</sup> point de diminution en 2015 et 1 point supplémentaire en 2016, avec un filet de sécurité qui est celui de devoir présenter un budget qui, s'il est déficitaire, présenterait un déficit qui ne soit pas supérieur à 2,5% de la fortune nette. L'idée ici étant « de doubler » l'effort qui est déjà proposé par nos mécanismes de maîtrise des finances puisque actuellement la limite autorisée est de 5%. C'est ainsi une façon de ne pas prendre de risque dans cette phase de la diminution du coefficient fiscal, qui pour le Conseil communal doit être un pari sur l'avenir mais pas une mise en danger de la gestion du ménage communal qui, encore une fois, est pour l'instant maîtrisée.

On aura l'occasion de revenir sur cette diminution par étapes lors du débat sur le coefficient fiscal et notamment sur l'amendement proposé par le groupe UDC, une fois que son développement aura été présenté.

Pour l'instant, dans la présentation des grandes lignes et du budget et du coefficient fiscal, M. Mairy en reste là et répondra bien évidemment aux différentes questions, de même qu'aux différents amendements qui ont été déposés et qui seront débattus lors de l'examen du budget lui-même.

Le président ouvre la discussion générale et rappelle aux groupes qui ont un rapport sur les deux points de le présenter, tandis que les groupes qui ont deux rapports de ne présenter pour l'instant que celui consécutif au coefficient.

M. Pierre-Alain Devenoges (PS), se fait ici le rapporteur de la CGF et s'exprime sur les 2 points successivement, à savoir le coefficient fiscal et le budget 2015. Il s'exprime en ces termes : *« Comme vous avez pu le lire dans le document qui vous a été remis, la CGF a accepté à une très large majorité le projet d'arrêté concernant la modification du taux d'imposition communal et à l'unanimité le budget 2015.*

*Il faut cependant préciser ici qu'elle a mené ses travaux en commençant par examiner le budget 2015 puis la planification financière quadriennale et c'est sur la base de ces éléments qu'a été estimé possible la modification du taux d'impôt proposée.*

*En effet, taux d'imposition et budget sont étroitement intriqués, toute modification du premier ayant d'importantes répercussions sur le second.*

*Une délicate pesée d'intérêts entre, d'une part, la volonté de faire bénéficier la population des bons résultats financiers de ces dernières années et d'améliorer ainsi un tant soit peu l'image de la commune en lui faisant quitter la queue du peloton des communes taxant le plus lourdement ses habitants et d'autre part, la nécessité de conserver un bon pouvoir d'investissement, ont finalement conduit la CGF à accepter les propositions du Conseil communal tant pour ce qui concerne l'arrêté sur le coefficient que le budget ».*

M. Pierre-Alain Wyss (PLR) s'exprime également sur les deux points en ces termes : *« C'est avec intérêt que le groupe PLR a étudié la modification du coefficient fiscal et le budget 2015 pour faire part des remarques suivantes :*

*Sur l'aspect général, nous voudrions remercier le Conseil communal ainsi que l'administration pour le travail accompli durant cette année et pour l'élaboration de ce budget. Le rapport de gestion et les commentaires liés au budget sont toujours une aide précieuse à sa compréhension.*

*En ce qui concerne le coefficient fiscal, le groupe PLR remercie le Conseil communal d'avoir en partie suivi la demande du groupe PLR dans le cadre du bouclage des comptes 2013. Nous comprenons la prudence de l'Exécutif due aux toujours nombreuses incertitudes de la politique cantonale.*

*Nous entrerons donc en matière et accepterons l'arrêté tel que présenté. Quant à l'amendement de l'article 2, une majorité de notre groupe le refusera et il rend attentif notre Exécutif de s'engager dans la mesure du possible à rester dans le cadre de cet article au budget 2016.*

*Dans le cas contraire nous pourrions encore agir au prochain budget.*

*Au sujet du budget, mis à part le principe d'échéance et au risque de se répéter, il reste toujours beaucoup d'incertitudes quant aux différentes recettes et dépenses liées à la politique cantonale. Notre Exécutif doit rester aussi très attentif à restreindre au maximum l'augmentation du personnel communal.*

*Nous espérons que l'entrée en vigueur de la nouvelle centrale 144 activera l'harmonisation des frais liés aux ambulances sur le plan cantonal pour une économie d'environ fr. 30.- par habitant.*

*Depuis de nombreuses années, nous faisons régulièrement la remarque dans la commission de gestion et finances ainsi que dans notre groupe sur le fait qu'il y a un manque de moyens pour l'entretien constructif de nos voies de communication. Il serait peut-être temps d'y remédier avant de devoir peut-être un jour fermer certaines routes faute de moyen. Qu'en est-il du fond des routes communales ?*

*Avec l'augmentation permanente de la facture sociale, quels sont les moyens de notre Exécutif pour faire faire quelques travaux d'intérêts généraux aux personnes qui touchent l'aide sociale ?*

*Pour terminer ce rapport, le groupe PLR refusera tout amendement péjorant le budget ».*

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) rappelle que son groupe, tout comme le groupe PLR, avait annoncé lors de la séance des comptes qu'il était temps de réfléchir à une baisse du coefficient fiscal. Il remercie donc le Conseil communal d'y avoir réfléchi et de nous proposer cette baisse, que son groupe salue.

Après avoir pesé le pour et le contre, son groupe pense également que cette baisse de 2 points doit se faire progressivement, même s'il aurait préféré que la baisse soit de 2 points pour la période fiscale de 2015. Au vu des chiffres présentés au budget, son groupe acceptera cette baisse de 1 point pour 2015 et l'autre pour 2016.

Cette baisse du coefficient à 77% peut paraître anecdotique au vu des économies réalisées par les contribuables, mais elle s'avère nécessaire pour que la commune quitte le bas du classement et se retrouve dans la moyenne fiscale des communes de notre canton, comme cela a été précédemment évoqué.

Suite à tous les excellents résultats des comptes depuis la fusion, la dette a diminué, la fortune a augmenté et c'est la raison pour laquelle nos Autorités se doivent de faire ce geste envers la population.

Bien que l'impact concret de cette baisse soit infime, cette baisse symbolique est avant tout un signal positif très fort pour la population, qui voit enfin notre commune avancer sur un chemin plus prospère et fiscalement moins étouffant.

A l'instar du Conseil communal, son groupe est donc convaincu que cela renforcera l'image positive de la commune. De plus, cela montrera que les Fleurisans n'ont pas été oubliés, en revenant à leur coefficient d'avant la fusion.

Cependant, le groupe UDC demande que cette baisse soit bien effective pour la période de 2016. C'est pourquoi, il a déposé un amendement à l'article 2 en ce sens, afin de garantir ce passage à 77% quoi qu'il arrive car tel que présenté actuellement et au vu des réponses données à la commission financière, son groupe n'est pas convaincu que le Conseil communal voudra vraiment faire l'effort d'y arriver, ce qui risque de nous amener, fin 2015, sur une impossibilité de faire baisser le coefficient d'un point supplémentaire.

Son groupe estime que le but n'est pas d'arriver, lors de l'examen du budget 2016, avec une série d'amendements qui permettraient de rentrer dans le cadre prévu à l'article 2, ce qui contraindrait à sabrer dans le budget et placerait ainsi le Conseil communal dans une mauvaise posture.

En décidant aujourd'hui de manière certaine de cette baisse pour 2016, le Conseil communal pourra mieux se préparer pour l'établissement de son budget pour l'exercice 2016.

Toutefois, si cet amendement devait être refusé, son groupe acceptera malgré tout l'arrêté afin de faire un premier pas dans la bonne direction mais réfléchira dès ce soir aux recours démocratiques possibles afin que sa proposition soit présentée aux Vallonnières et aux Vallonniers lors d'une votation populaire.

M. Sergio Santiago (Les Verts) prend la parole en ces termes : « Nous remercions comme il se doit le Conseil communal et les services administratifs pour ce rapport budgétaire complet et détaillé qui nous délivre une vision claire de l'orientation financière de notre commune pour l'année prochaine, des enjeux qui y sont liés et des défis relativement imposants qui nous attendent pour la suite de cette législature.

*Pour l'appréciation par notre groupe de ce budget 2015 et comme chaque année à pareille époque, on se rend compte qu'il comporte son lot habituel de surprises, des bonnes et des mauvaises, que bon nombre d'inconnues subsistent, peut-être même encore plus que d'habitude, que bien entendu les charges sont globalement en augmentation, indépendamment du passage au principe d'échéance et que cette augmentation des charges n'est pas compensée par l'évolution des recettes fiscales, qui elles ne progressent que modérément.*

*Toutefois et contrairement à l'avis souvent exprimé par notre groupe au sujet des budgets précédents, il convient de saluer d'une part la maîtrise relative des charges qui relèvent de la compétence communale, tant au niveau du personnel que des biens, services et marchandises, enfin, sommes-nous tentés d'ajouter. D'autre part nous saluons aussi la volonté du Conseil communal de faire preuve de prudence, sans se montrer trop timoré, volonté que notre groupe partage pleinement.*

*Au sujet de la baisse du coefficient fiscal et puisque les réflexions doivent aussi se projeter au-delà du seul exercice 2015, nous approuvons la ligne de conduite proposée par le Conseil communal. La réduction certes minime de 1 point en 2015 nous paraît logique et légitime, ne serait-ce que parce que diverses taxes ont pris l'ascenseur ces dernières années, qu'elles soient causales ou non, et qu'un phénomène de vases communicants doit permettre de contrebalancer en partie taxes et impôts, même si socialement l'impact n'est jamais identique pour les personnes à faible revenu.*

*Pour une baisse éventuelle d'un second point du taux fiscal en 2016, on se rend compte que probablement, le compte n'y sera pas, et qu'il serait particulièrement aventureux voire impossible de s'engager sur cette voie sans mettre en péril l'équilibre financier et donc le fonctionnement communal. Nous y voyons au moins deux raisons combinées.*

*Une première raison pour expliquer cette difficulté est que les charges communales sont maîtrisées et que vouloir les comprimer davantage signifierait immanquablement de toucher à de réelles prestations envers la population, pour un gain somme toute très modéré, à part peut-être pour ceux qui auraient une visée électoraliste étriquée. Rappelons que la fusion ne s'est pas faite dans l'idée de péjorer les prestations envers les Vallonniers, bien au contraire, et que cela irait à l'encontre de l'attractivité démographique.*

*La deuxième raison est encore plus politique : en effet, nous ne pouvons pas nous empêcher de faire un lien de causalité entre d'un côté la probable impossibilité de réduire davantage le taux fiscal pour les personnes physiques et de l'autre côté la réforme en cours sur la fiscalité des entreprises, qui elle est très généreuse car elle va baisser jusqu'à 5% en 2016 et induit du coup une diminution de revenus des personnes morales de 1,9 million déjà en 2015 pour le Vallon. En d'autres mots, sur le plan de la fiscalité et dans la situation actuelle, tant mieux pour les entreprises et tant pis pour les citoyens, et tout ça grâce à la tendance libérale qui sévit.*

*Cela nous amène toutefois à poser quelques questions sur la stratégie du Conseil communal face aux équations à multiples inconnues afin de stabiliser les prochains budgets de Val-de-Travers, qui selon la planification quadriennale ne doivent pas nous inciter à un optimisme débordant.*

*Que compte faire le Conseil communal pour compenser le probable report des charges du canton – il est question de 30 à 40 millions pour l'ensemble des communes neuchâteloises sur un*



*programme d'économies de 163 millions voulu dogmatiquement par la majorité bourgeoise du Grand Conseil – car même si les communes le refusent fermement et à juste titre, il risque bien de nous être imposé.*

*Le Conseil communal envisage-t-il de refaire un catalogue de mesures d'économies, comme cela avait dû se faire au début de la fusion ?*

*A ce propos, il nous paraît important de suggérer en toute amitié au Conseil communal comme piste de mener à nouveau, en collaboration avec la CGF, une réflexion approfondie sur son taux d'activité. En effet, il serait incompréhensible à nos yeux de voir se profiler des réductions de prestations sans que le Conseil communal diminue pour sa part son taux d'occupation actuellement à 5\*100%. Après la phase délicate de mise en place de la commune fusionnée sur le plan structurel et organisationnel et à présent que la situation est maîtrisée, il nous paraît logique que cette question se pose au terme de 2 législatures réussies. Il y a là un potentiel d'économies supplémentaires, peut-être de l'ordre de fr. 150 à 300'000.-, ce qui serait déjà un bout de chemin vers la baisse du second point du taux fiscal.*

*Pour en revenir au budget 2015, nous avons encore une question d'ordre général :*

*Que devient la réserve de 2 millions pour l'assainissement de Prévoyance.ne, qui s'avère non indispensable ? Sera-t-elle dissoute lors du prochain bouclage des comptes ou sera-t-elle « grignotée » petit à petit lors des prochains exercices ?*

*Enfin, compte tenu de la situation budgétaire exceptionnelle, nous avons renoncé à présenter l'amendement habituel au poste de la promotion communale aux filières post-obligatoires. Non pas que cela nous a échappé ou que son utilité ne serait plus évidente, on l'a encore vu dernièrement avec le « 7 à 9 » de l'économie consacré à l'apprentissage, ce qui mérite d'être soutenu d'une manière ou d'une autre.*

*Mais nous ne voulions pas surcharger davantage la barque, nous nous en tiendrons donc à saluer les démarches entreprises pour accueillir la nouvelle filière cantonale de formation pédagogique à Fleurier, et nous allons suivre avec intérêt cette nouvelle possibilité offerte pour remplacer l'antenne du lycée DDR par celle du lycée Jean-Piaget.*

*Pour conclure, notre groupe est donc disposé à accepter ce budget 2015 et le coefficient fiscal de 78, tels que proposés par le Conseil communal et préavisés favorablement par la CGF ».*

M. Sven Schwab (PS) prend la parole à son tour : « Je ne vais pas faire de cachotteries, le groupe socialiste acceptera la baisse du coefficient fiscal communal en deux temps, tel que le propose le Conseil communal.

*Depuis 2 ans maintenant, le sujet revient sur la table en filigrane et les différents groupes ont déjà eu l'occasion de s'exprimer sur leurs souhaits.*

*Le groupe socialiste a toujours dit, et c'était d'ailleurs pour nous un objectif de la législature, que le coefficient fiscal devrait une fois ou l'autre baisser, tant il est vrai que sa quotité élevée eu égard à la moyenne cantonale pèse sur notre population.*

*Certes, nous restons persuadés que le coefficient fiscal n'est pas la seule et unique barrière empêchant les familles de l'extérieur de venir s'établir dans notre belle région. Il est d'ailleurs souvent mis en avant dans les discussions, sans toujours être contrebalancé par d'autres éléments tels que les loyers bon marché ou la qualité de vie et la proximité des infrastructures.*

*Certes, tout n'est pas parfait et si l'on veut pouvoir accueillir davantage de familles il sera nécessaire de faire des efforts et des investissements sur les infrastructures. On peut notamment penser aux places de jeux et aux jardins publics de nos villages qui font le désespoir des familles et des enfants et dont certaines ressembleront bientôt à celles de Moscou dans les années 1970.*

*Mais revenons au coefficient et à la proposition de baisse que nous jugeons raisonnable. Certes, le moment pour adopter une baisse peut apparaître de prime abord comme étant mal choisi, dès lors que le budget 2015 est assez lourdement déficitaire. Depuis que ce projet a paru dans la presse, plusieurs personnes m'ont fait part de leur étonnement quant à cette velléité de baisse. Et figurez-vous que ces personnes n'étaient pas de gauche.*

*Reste que nous devons faire un constat. Celui que notre commune, depuis et surtout grâce à la fusion, se porte économiquement mieux. La fusion a en effet permis des économies structurelles dans de nombreux secteurs. A cet égard, il est important de saluer l'énorme travail de qualité réalisé par le Conseil communal et le personnel communal depuis 2009.*

*Jusqu'à présent, notre Législatif a toujours fait confiance au Conseil communal dans ses choix stratégiques. Et autant dire que jusqu'à présent nous avons le plus souvent eu raison de le suivre et de collaborer dans le même sens. Depuis 2009, de part et d'autre de cette Assemblée, nous avons toujours loué les vertus de la prudence, tout en admettant par ailleurs qu'il était nécessaire d'investir et d'avoir des projets d'avenir, parfois d'envergure.*

*Le dynamisme de notre commune est à ce prix.*

*Dès lors, quand bien même le budget est déficitaire, nous devons nous souvenir que les comptes ont toujours bouclé avec un bénéfice, lequel aurait été bien plus important ces deux dernières années si nous n'avions pas dû participer à la recapitalisation de Prévoyance.ne.*

*Reste que, comme je le disais, notre commune n'a connu que des comptes bénéficiaires et qu'il est de notre devoir d'examiner de quelle manière notre population peut en profiter d'un point de vue fiscal.*

*Dans la réflexion, il ne faut cependant pas oublier que l'impôt cantonal sur les personnes physiques vit actuellement une réforme, dont la mise en œuvre par étapes se terminera en 2018. Une baisse de la fiscalité est donc actuellement en cours pour les personnes physiques, après que les personnes morales en ont également connue une.*

*Dans ce contexte, notre marge de manœuvre est relativement restreinte et le Conseil communal a parfaitement mis en lumière le fait que la baisse du coefficient d'un voire de deux points n'aura qu'un effet marginal pour notre population. A titre exemplatif, relevons qu'un couple avec 2 enfants verra une baisse de son impôt de fr. 100.- par année s'il a un revenu imposable supérieur à fr. 100'000.- (à 78 points) et à plus de fr. 60'000.- (à 77 points).*

*Par conséquent, d'un point de vue purement objectif, la baisse du coefficient fiscal, même d'un point, a davantage d'impact négatif sur le budget communal qu'il n'a d'effet positif sur le porte-monnaie de la population.*

*Toutefois, notre rôle est aussi parfois de raisonner en termes subjectifs, en termes de ressenti.*

*Or, la baisse d'un point maintenant et d'un deuxième point en 2016, si les conditions le permettent, apporterait certainement un ballon d'air à notre population, subjectif certes. Atteindre à terme le coefficient fiscal de l'ancienne commune de Fleurier sera également un symbole non dénué d'importance, apportant ainsi une fois de plus la preuve que la fusion des communes était un choix judicieux.*

*Quant aux conditions proposées par le Conseil communal pour l'abaissement du deuxième point en 2016, nous les trouvons raisonnables. L'impact des réformes cantonales n'est actuellement pas connu. Nous connaissons cependant tous l'état des finances du canton, et nous savons également que la majorité du Grand Conseil a exigé du Conseil d'Etat de manière très maladroite, malgré le contexte, de baisser les charges de plus 160 millions, ce qui aura vraisemblablement des conséquences sur les communes, à un moment ou à un autre.*

*Si nous acceptons de baisser d'un deuxième point sans conditions pour 2016, nous n'aurions par ailleurs pas la certitude que le budget 2016 respecterait le mécanisme de maîtrise des finances.*

*Le groupe socialiste acceptera donc l'arrêté tel que proposé par le Conseil communal, que nous tenons à remercier de son travail et de sa proposition raisonnable respectant le principe de prudence ».*

M. Philippe Vaucher (POP) indique que son groupe ne s'exprimera que sur le coefficient fiscal. Il n'est par principe pas opposé à une baisse du coefficient fiscal mais vu la situation actuelle, il privilégie une attitude responsable. Avec un budget 2015 déficitaire de près de 4.5 millions, il n'est pas concevable d'abaisser actuellement notre coefficient fiscal, entraînant un manque à gagner de

fr. 270'000.- pour notre commune en 2015, perte qui passera à fr. 320'000.- en 2016, et à fr. 370'000.- en 2017 en raison de l'effet péréquatif.

L'effet d'une baisse d'un point d'impôt ne rendra pas Val-de-Travers plus attractif, tant il est vrai que pour tout un chacun cela aura un effet négligeable sur son budget de ménage. Seuls les contribuables très aisés, et donc qui n'en ont pas besoin, verront leur facture diminuer substantiellement.

Par contre, les prestations communales seront revues à la baisse pour chacun. Que diront les citoyens qui verront les prix des camps scolaires augmenter, les routes se détériorer, les locations des salles augmenter, etc. A moins que le Conseil communal n'envisage de passer à 3 membres pour diminuer les frais communaux.

Aucun entrepreneur sain d'esprit ne ferait le choix de diminuer ses recettes alors qu'il table sur un déficit. De plus, la commune bénéficie de plus de 5 millions de francs offerts à travers la péréquation par les autres contribuables du canton. Baisser notre coefficient fiscal alors que les autres nous soutiennent financièrement, c'est ce que le groupe POP appelle une attitude de profiteur.

Comment ceux qui tenaient mordicus à un mécanisme de frein à l'endettement peuvent-ils y déroger sans état d'âme ? Comment les pourfendeurs, les profiteurs peuvent-ils changer leur fusil d'épaule lorsqu'il s'agit de profiter eux-mêmes ? Comment est-il possible d'avoir une vision aussi peu entrepreneuriale, chargeant de dettes les générations futures quand on s'autoproclame champion de la rigueur, libre et responsable ?

Son groupe ne peut accepter cette politique, visant toujours à faire pleuvoir où c'est mouillé et à priver des collectivités de revenus indispensables à leur bon fonctionnement.

Pour toutes ces raisons, le groupe POP refusera l'entrée en matière et l'arrêté tel qu'il est proposé et bien entendu, l'amendement UDC.

Le président invite le Conseil communal à répondre aux questions sur le coefficient. Les questions du budget seront étudiées après les rapports des 3 groupes restant à entendre.

M. Mairy (cc) remercie la grande majorité des groupes pour leur entrée en matière positive et les saluts adressés au Conseil communal quant à cette volonté de diminution progressive, raisonnable pour reprendre les termes évoqués par certains et faisant preuve de prudence, tel que cela a été dit par d'autres.

De l'avis du Conseil communal, il n'y a pas dans cette baisse qui impacte le budget 2015, de lien entre elle et une diminution de prestations communales. Le groupe POP a cité comme exemple le coût des camps de ski. Cette hausse a été décidée avec ou sans la diminution du coefficient fiscal, tenant compte du montant peu élevé de la participation actuelle demandée aux parents. Il n'y a donc pas d'effet direct sur l'effet des diminutions de prestations. Au contraire, le Conseil communal a vraiment veillé à ce que cette diminution s'inscrive dans une logique positive, qu'elle puisse traduire la dynamique que connaît Val-de-Travers depuis la fusion et à son avis il aurait été contre productif de proposer un lien entre une diminution fiscale et une diminution des prestations.

Les différents éléments évoqués s'expliquent donc par d'autres contextes, d'autres motifs mais en aucun cas par la diminution du coefficient fiscal.

De même, le manque à gagner tel qu'il est évoqué est certes important, fr. 270'000.- pour l'exercice 2015, mais de l'avis du Conseil communal, s'il y a effectivement un manque à gagner il y a également des éléments à gagner en pratiquant cette diminution fiscale puisque comme l'ont relevé plusieurs groupes, elle traduit l'amélioration de l'image de Val-de-Travers et c'est en travaillant sur cet élément comme sur d'autres que Val-de-Travers deviendra toujours plus attractif et accroîtra la population résidente. Cette baisse est aussi à voir comme un investissement. Le groupe POP mentionne des entrepreneurs sains d'esprit qui ne prendraient pas un tel risque. Le trésorier rappelle tout de même que la plupart des développements d'entreprises nécessite au départ un investissement, un pari sur l'avenir. C'est ce pari que fait le Conseil communal en diminuant ce coefficient d'un premier point sur 2015.

Un élément encore sur les propos évoqués par le rapporteur du groupe socialiste comme celui de la CGF qui a trait à la capacité à investir de Val-de-Travers. Il est effectivement important de le souligner, puisqu'il est important qu'à l'avenir Val-de-Travers puisse continuer de se donner les moyens de soutenir le développement de notre commune. Notre grand argentier a évoqué tout à l'heure les crédits cadres liés au projet NPR, c'est typiquement le genre d'objet à garder en tête lors d'exercices futurs qui présenteraient des bénéfices au final, puisque de tels outils apportent l'effet de levier important en soutenant des projets qui ensuite bénéficient de soutien de la part du canton, de la Confédération ou d'institutions diverses. Une attention doit être maintenue quant au développement de Val-de-Travers sur les plans économiques ou touristiques puisque ce sont les deux axes retenus actuellement par la nouvelle politique régionale.

M. Mairy revient sur l'amendement proposé par le groupe UDC et se réjouit tout d'abord de voir que l'objectif fixé par l'Exécutif est partagé, puisque c'est bel et bien un objectif d'une diminution de deux points qui est le sien pour 2016. Il est clair que le Conseil communal se donnera tous les moyens de l'atteindre sur l'exercice 2015.

Cet amendement peut être abordé de différentes façons. Soit positive et se dire que la situation serait effectivement tellement bonne pour Val-de-Travers que nous pouvons sans risque et dès à présent décider d'une diminution de deux points en 2016. Si effectivement la situation est bonne, le déficit sera situé au final sous la barre des 2,5%, comme l'ont toujours été les budgets de Val-de-Travers à l'exception de celui de 2015. Avec cette approche, la garantie voulue par le Conseil communal n'est pas nécessaire et à l'inverse la supprimer n'est pas nécessaire non plus.

La deuxième approche est plus neutre et objective. La position du Conseil communal, qui est de prendre un pari sur l'avenir et diminuer notre fiscalité est véritablement un challenge qui doit être relevé par nos deux Autorités. Il y a tout de même une différence entre un pari et un risque. De l'avis du Conseil communal, le risque est trop grand avec une diminution automatique d'un deuxième point dès 2016.

L'approche vraiment plus négative de cet amendement implique que, si notre coefficient diminue de 2 points en 2016 alors que le budget ne respecterait pas la limite des freins aux dépenses, il faudra alors couper dans le budget. Quelques propositions ont été émises de couper dans la masse salariale du Conseil communal. Le chef du DEFI y reviendra tout à l'heure, lors de l'examen du budget. Couper les prestations est évidemment quelque chose de possible puisque la commune a quand même la main sur un certain nombre de dépenses. Il sera aussi traité tout à l'heure, dans l'examen du budget, de deux propositions déposées par le groupe UDC également. Si l'on cumule ces deux propositions l'on arrive à un montant d'environ fr. 20'000.-. Ce montant reste loin des fr. 270'000.- supplémentaire du deuxième point d'impôt, sans tenir compte de l'impact sur la péréquation des charges. Il faudra trouver d'autres solutions, pouvant par exemple être qu'en cas d'hiver très rigoureux, les routes ne seront déneigées qu'un jour sur deux. Certains tarifs pourront être revus à la hausse, le tarif des piscines par exemple et, finalement, Neuchâtel possède de belles piscines, celles qui existent à Val-de-Travers pourraient être alors supprimées. On peut imaginer aussi que le transport scolaire, qui est aujourd'hui assuré entre les villages pour les élèves de montagne est finalement une charge qui pèse lourdement sur la collectivité publique et qui peut être assurée par les parents. D'autres exemples peuvent encore être énumérés, du côté des crèches par exemple, en se disant que tous les efforts faits par notre commune pour le nombre de places d'accueil pré et parascolaire étaient finalement inutiles, revenir en arrière et s'éloigner encore plus des objectifs cantonaux que nous n'avons pas encore atteints.

Toutes ces mesures ont un point commun, celui de rendre moins attractif encore Val-de-Travers. Alors que le but de cette diminution, et le groupe UDC l'a souligné aussi, c'est de véritablement traduire cette volonté d'améliorer l'attractivité de Val-de-Travers.

On voit tout de même qu'avec cette prise de risques sur 2016 on pourrait aboutir au final à un effet contraire de celui qui est recherché par cet amendement. M. Mairy relève notamment les propos du rapporteur du groupe UDC qui parlait de cette diminution d'un deuxième point en 2016 quoi qu'il arrive. Ce quoi qu'il arrive est une responsabilité que le Conseil communal ne peut pas porter. Ce dernier est garant de la gestion du budget communal, avec apparemment un soutien de la grande majorité des groupes et pour cette raison, il appelle le Législatif à rejeter cet amendement.

M. Rosselet-Christ (UDC) souhaite répondre au Conseil communal et tient à souligner que l'amendement que son groupe propose comporte effectivement un risque, qu'il y a une part d'inconnu et que c'est symbolique. C'est justement cela qui compte, le symbole. Si aujourd'hui notre Assemblée décide de voter de manière certaine pour cette baisse effective de 2 points dès 2016, cela sera rassurant pour la population mais également pour les personnes qui viennent de l'extérieur.

Si aujourd'hui la commune décide d'adopter une attitude confiante, de montrer qu'elle est convaincue de la direction qu'elle prend en faveur de la prospérité du Val-de-Travers, alors les gens de l'extérieur, les entreprises, les familles, se diront que c'est une commune qui a, excusons-le du terme, des couilles, qui va dans le bon sens, qui se fait confiance et qui sait où elle va. Si Val-de-Travers a confiance en cela alors elle attirera des habitants.

Les arguments énoncés tout à l'heure pour contrer cette baisse du coefficient et notamment cette baisse de 2 points lui semble infondés. Il déplore quelque peu les exemples donnés par notre grand argentier concernant les prestations sur lesquelles nous pourrions couper. Cela lui semble être un petit peu démagogue d'avancer de tels arguments pour contrer un amendement qui veut finalement faire profiter toute la population d'une baisse d'impôt symbolique, forte et qui montre vraiment la confiance de la commune sur cette image qu'elle veut donner.

Une fois encore, le groupe UDC invite tout le monde ici ce soir à accepter son amendement pour une baisse effective de 2 points dès 2016.

M. Mairy (cc) dément faire preuve de démagogie en tenant ces propos. Les charges citées précédemment peuvent être maîtrisées. Si le groupe UDC en entrevoit d'autres, le Conseil communal sera volontiers preneur de ses propositions. L'Exécutif partage l'avis de l'impact symbolique mais rappelle quand même que ce symbole peut aussi être atteint avec le chemin proposé par le Conseil communal. En diminuant notre coefficient à 77, la commune se rapproche de la moyenne cantonale qui est de 73.

Cependant, ce qui ne sera pas symbolique ce sont les actions qui pourraient être prises pour respecter la limite de déficit puisqu'il ne pourrait pas être concevable de présenter un budget 2016 qui dépasserait la limite de déficit en raison d'une diminution d'un deuxième point d'impôt. Le motif ne semblerait pas justifier une nouvelle dérogation à la limite des mécanismes de dépense. Oui, nous sommes dans la symbolique mais les mesures qui devront être prises seront véritablement concrètes.

M. Rosselet-Christ (UDC) répond au chef du DEFI quant à sa question s'il voit d'autres mesures à prendre et rejoint ce qui a été évoqué par le groupe POP tout à l'heure, à savoir la charge salariale du Conseil communal.

M. Santiago (Les Verts) souhaite rebondir sur les derniers échanges puisque l'on se projette déjà pratiquement dans le budget 2016. La suggestion de son groupe concernant les 5 EPT de traitement pour le Conseil communal est d'engager sans tarder une réflexion en collaboration avec la CGF. Il rappelle que la commune arrivera au terme de deux législatures et qu'à son sens, la masse de travail peut aussi être diminuée. Cette réflexion avait été menée il y a 3 ou 4 ans mais de manière très succincte. Il y avait un gros travail de mise en œuvre mais aujourd'hui la situation est différente et cette réflexion mérite à nouveau d'être menée sereinement.

D'autre part, il rappelle sa question, à savoir comment compte faire le Conseil communal pour compenser le probable report des charges du canton qui va nous tomber dessus un jour ou l'autre, pas en 2015 mais en 2016 à peu près. Est-ce qu'on va repasser, comme cela a été fait au début de la fusion, par un catalogue de mesures envisageables pour économiser nos charges ?

Le président souhaite que la réponse à cette question soit donnée lors de l'examen du budget.

N'ayant plus de questions sur le coefficient, le président invite les 3 derniers groupes qui n'ont pas donné leur position par rapport au budget de bien vouloir le faire.

M. Vaucher (POP) pense ne pas avoir bien vu l'ordre du jour. En effet, le coefficient fiscal devrait d'abord être voté puisque cela impacte le budget. Il estime ne pas pouvoir discuter d'un objet alors que le coefficient fiscal n'est pas accepté et que l'amendement du groupe UDC n'a pas été débattu.

Le président rappelle que le Conseil communal a demandé au bureau et également après discussion avec les chefs des groupes PS et PLR de présenter les deux rapports ensemble et les 3 amendements ensuite. Il rajoute que l'amendement UDC ne péjore pas le budget 2015, puisqu'il est amendé pour 2016 seulement.

M. Vaucher (POP) relève tout de même qu'il n'y a pas eu de demande formelle de modifications de l'ordre du jour.

Le président précise que l'ordre du jour n'a pas été modifié, ce sont simplement les amendements qui seront votés à la fin.

M. Santiago (Les Verts) relève quand même un problème de procédure dans la mesure où le groupe POP a refusé l'entrée en matière sur le taux fiscal, qui veut dire que le budget tel que présenté lui pose un problème.

Après discussion avec le Conseil communal, le président annonce que celui-ci est d'accord, vu que les discussions ont été assez claires et les réponses également différenciées, de passer à l'entrée en matière et au vote de l'amendement.

Il invite donc les questeurs à prendre place. M. Loïc Frey (UDC) étant absent, il demande au plus jeune Conseiller général UDC, M. Niels Rosselet-Christ, de bien vouloir le remplacer.

L'entrée en matière étant combattue, le président passe au vote de l'entrée en matière concernant le coefficient communal sur les personnes physiques. C'est par 34 OUI contre 2 NON et 1 abstention que l'entrée en matière est acceptée.

Le président passe ensuite à l'examen de détail de l'arrêté.

#### Amendement UDC.

Art 2. : Le coefficient de l'impôt communal est fixé à 77% à partir de la période fiscale 2016 pour autant qu'en cas de budget 2016 déficitaire, le déficit soit inférieur au 2,5% de la fortune nette au dernier bouclage, sans recours à une éventuelle réserve de politique conjoncturelle.

Art 2 nouveau : Le coefficient de l'impôt communal est fixé à 77% à partir de la période fiscale 2016. ~~Pour autant qu'en cas de budget 2016 déficitaire, le déficit soit inférieur au 2,5% de la fortune nette au dernier bouclage, sans recours à une éventuelle réserve de politique conjoncturelle.~~

L'amendement UDC est refusé par 28 NON contre 7 OUI et 2 abstentions.

Le président continue ensuite l'examen de détail de l'arrêté. Celui-ci est approuvé par 34 OUI contre 3 NON par le Conseil général.

---

## 6. BUDGET 2015

### A) EXAMEN DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS

Le président invite les groupes n'ayant pas encore présenté leur rapport sur le budget à les déclamer.

Mme Nathalie Ebner Cottet (PS) remercie, au nom de son groupe, le Conseil communal et tout particulièrement DEFI pour l'établissement de ce budget 2015, malgré toutes les inconnues qui attendent notre commune.

En effet, hormis les charges supplémentaires dont le coût est déjà connu pour Val-de-Travers, le passage au principe d'échéance, l'arrêt du subventionnement cantonal pour notre deuxième ambulance et la facture sociale, il reste encore beaucoup d'interrogations et cela préoccupe les socialistes.

Les charges vont continuer d'augmenter, notamment en raison du report de charges du canton sur les communes suite aux décisions prises par le Grand Conseil ainsi qu'au niveau de la réforme de la péréquation intercommunale et de la nouvelle loi sur la police.

Pour toutes ces raisons, le budget présenté déroge aux mécanismes de maîtrise des finances, la dérogation étant essentiellement nécessitée par le principe d'échéance qui ne se produira qu'en 2015.

En conclusion, le groupe socialiste dans son ensemble acceptera le budget 2015 tout en espérant que la commune puisse continuer d'investir pour le bien-être de la population par le biais de nouveaux crédits d'investissement.

M. Rosselet-Christ (UDC) prend la parole au nom de son groupe et remercie le Conseil communal ainsi que l'administration communale pour l'élaboration du budget 2015 et du rapport l'accompagnant.

Le résultat de ce budget est à étudier à la lumière des changements comptables décidés par le canton, notamment le principe d'échéance, la loi sur la police ou encore la nouvelle répartition en matière sociale.

Il apparaît sur le déficit de 4,487 millions de francs prévus que 3,406 millions sont dus à ces nouvelles règles comptables.

Comme chaque année, la facture sociale augmente de manière alarmante et aucune baisse n'est malheureusement à prévoir dans l'avenir. Malgré cela, la fortune augmente et les dettes diminuent régulièrement depuis la fusion.

De plus, les provisions faites les années précédentes permettent d'aborder ce déficit sans devoir céder à la panique. Mais tout cela doit être surveillé à l'avenir pour pouvoir continuer dans cette lignée positive.

Cependant, son groupe trouve scandaleux qu'aucun résultat ne soit inscrit dans le budget concernant le résultat du restaurant du Centre sportif. Veut-on nous tromper sur la situation de celui-ci ? Au vu du passif de ce restaurant, il est légitime qu'il fasse l'objet d'une surveillance accrue et non pas d'un camouflage en règle. Il demande des explications sur ce point.

Moyennant ces quelques remarques, le groupe UDC acceptera le budget en l'état et sans amendement qui le péjorerait et acceptera aussi de déroger aux mécanismes de maîtrise des finances.

M. Thierry Miserez (POP) indique que son groupe n'est pas satisfait de ce budget déficitaire. Il se pose notamment la question de l'aide sociale qui n'arrête pas de prendre l'ascenseur et que cette aide revienne aussi à des personnes qui travaillent est inquiétant. Cela montre que le pouvoir

d'achat, même avec la baisse du coefficient fiscal, ne va pas leur changer grand-chose. Cela lui pose problème.

Son groupe est également fâché de voir que la somme fr. 700'000.- est consacrée aux jeunes de 0 à 12 ans et que notre commune n'est pas foutue de mettre un dixième de cette somme pour les jeunes de 12 à 18 ans. Est-ce que, d'après le Conseil communal, les jeunes de 12 à 18 ans sont aptes à être libres et ne posent plus aucun problème ?

Son groupe refusera donc le budget.

Le président invite le Conseil communal à répondre aux différentes questions.

M. Mairy (cc) propose que les questions spécifiques qui ont trait typiquement à la politique de soutien de la jeunesse et à la facture sociale soient prises lors de l'examen de détail du budget.

Il se contentera ici de répondre aux questions plus générales, en remerciant d'abord l'ensemble des groupes pour l'accueil favorable fait à ce budget, malgré la nécessité de déroger aux mécanismes de maîtrise des finances en place.

Il a relevé plusieurs questions d'ordre général, la première concernant la conséquence des possibles reports de charges du canton sur les communes en 2016. Comme dit tout à l'heure, Val-de-Travers n'en est pas encore là, pour l'instant c'est un jeu politique entre le Gouvernement et le Grand Conseil avec un objectif qui a été fixé par le Grand Conseil au Gouvernement neuchâtelois et ce dernier menace d'en faire porter une partie aux communes.

Pour l'instant, le Conseil communal n'en sait pas plus que cela, si ce n'est que du côté des communes, par le biais de la CDC-Finances, soit la conférence des directeurs communaux en charge des finances, des premiers contacts ont été établis avec le Conseil d'Etat, plus spécifiquement avec le chef du département des finances et de la santé, M. Laurent Kurth, pour lui signifier le refus de tout report de charges qui ne s'accompagnerait pas d'une délégation de compétence. L'Exécutif n'est pas complètement fermé à une réflexion profonde sur la façon dont peuvent être délivrées certaines prestations, mais il refuse de devoir payer davantage pour des prestations sur lesquelles la commune n'a aucune maîtrise. Il a aussi été fait part au Conseiller d'Etat de la volonté d'associer les communes à ces réflexions sur la façon dont l'évolution de certaines charges pourrait être maîtrisée. Ce qui est déjà le cas avec certains dossiers, typiquement la facture sociale.

Il est donc encore trop tôt pour dire comment est-ce que la commune de Val-de-Travers pourra faire face à ces éventuels reports de charges dans la mesure où leur nature et ampleur ne sont pas encore connues. Le grand argentier rappelle qu'un report de charges ne se décide pas seul. S'il est inscrit dans un budget, il doit encore nécessiter l'aval d'un Grand Conseil. Reste à voir si ce dernier admettra que c'est une réponse à la demande qu'il a formulée au Gouvernement. Le Conseil communal est satisfait que le Conseiller d'Etat en charge des finances associe les communes à sa réflexion en vue d'une maîtrise globale de l'évolution des dépenses dans le canton. Toutefois, à ce stade il n'y a pas d'éléments plus précis à apporter si ce n'est que c'est un motif d'inquiétude qui est mis dans la balance et qui pousse à adopter cette attitude prudente dans la diminution du coefficient fiscal.

Du côté du groupe des Verts, il a été mentionné la baisse du revenu de l'impôt sur les personnes morales. Effectivement, une partie de cette baisse est due à la poursuite de la réforme de l'imposition sur le plan cantonal qui induit à une baisse sur l'exercice 2015. Cependant, il y a également un effet dû à la nouvelle clé de répartition des principaux impôts entre le canton et les communes. Il faudra encore attendre la fin de la phase transitoire qui porte encore effet sur l'exercice 2015, arriver en 2016 et prendre encore un ou deux exercices de recul pour avoir une vue à plus long terme de l'évolution de ces revenus. Tellement de changements ont été mis en place qu'il est difficile d'en avoir une vision historique mais on constate quand même un tassement des revenus dû à cette modification de la pratique fiscale à l'échelle du canton.

Les groupes des Verts, du POP et de l'UDC appellent à une réflexion sur le taux d'activité des Conseillers communaux. L'Exécutif n'a pas attendu ces demandes pour se pencher sur la question



et c'est très volontiers qu'il fera part de ses premières réflexions sur le sujet à la CGF. Bien volontiers, il enclenchera dès à présent une réflexion sur cette situation en rappelant que de l'avis du Conseil communal, la situation actuelle présente plus d'avantages qu'une situation où le taux d'activité serait réduit mais il aura l'occasion d'entrer dans le débat plus profondément avec la CGF, dès la prochaine séance, si cette dernière le souhaite.

La dernière question d'ordre général posée également par le groupe des Verts concerne les 2 millions de francs portés en préfinancement de la poursuite de l'assainissement de Prévoyance.ne lors du bouclage des comptes 2013. Il faut rappeler qu'à ce moment-là, lorsque les comptes 2013 ont été bouclés, un certain flou régnait quant à la poursuite de l'assainissement de Prévoyance.ne. Un premier effort a été fait par le versement d'un montant conséquent, qui se montait à 4 millions de francs pour Val-de-Travers, à un fond de réserve de fluctuations de valeurs. Un effort a également été fourni par le relèvement des cotisations, effort porté tant par l'employeur que par les employés. Se posait encore la question, suite à une recommandation émise par les responsables des finances des cantons, qui visait à dire qu'il fallait provisionner le montant qui sépare le taux de couverture actuel de la caisse, en l'occurrence pour nous Prévoyance.ne, du seuil de 80%, seuil admis sur le plan fédéral qu'une caisse doit atteindre, d'ici à 2039, pour être dans une situation positive.

Le contexte neuchâtelois fait que le Grand Conseil a pris la décision d'atteindre un taux de couverture de 100% dès le moment où le seuil de 80% serait atteint. Du côté du Conseil d'Etat, cette recommandation a été interprétée dans le cadre du nouveau plan comptable, qui pour Val-de-Travers entrera en vigueur en 2016. Il fallait donc voir s'il fallait provisionner ce qui nous séparait du 80% ou encore ce qui allait nous séparer du 80% jusqu'au 100%.

Finalement, le Conseil d'Etat a estimé que l'effort porté par la génération actuelle était déjà suffisant.

Il faut également rappeler que sur l'exercice 2013, 4 millions de francs ont été supportés par Val-de-Travers. A présent, en raison de la hausse du relèvement des cotisations tant de la partie employeur qu'employés, c'est un montant de l'ordre du million de francs par année qui est supporté par notre génération pour contribuer à l'assainissement de Prévoyance.ne. Ce qui fait que le Conseil d'Etat a estimé qu'il n'était pas nécessaire de porter un effort supplémentaire tout de suite et qu'on pouvait se laisser du temps jusqu'à cette échéance de 2039, afin de voir comment faire face aux défis qui nous attendent encore. Ceci, dans la mesure où 2039 c'est quand même dans 25 ans et d'ici là le contexte va très certainement se modifier.

En résumé, cette réserve de 2 millions de francs n'est plus nécessaire. On pourrait décider de la dissoudre dès à présent mais l'optique du Conseil communal est plutôt de se dire qu'on a 2 millions de francs de côté qui pourront de toute façon être affectés à un but qu'on devra atteindre mais que ça peut aussi être 2 millions de francs qui, si nécessaire, pourraient permettre d'atténuer le coût du passage du principe d'échéance. L'Exécutif propose de reprendre la discussion lors du bouclage des comptes 2014. Il paraît précipité de le faire aujourd'hui, dans la mesure où rien ne nous oblige à le faire et où cette réserve constituée peut tout à fait continuer de vivre jusqu'au moment où une autre solution se dessinerait.

La parole n'étant plus demandée, le président passe à l'examen de détail. Il rappelle qu'il a été décidé de passer chapitre par chapitre et ensuite de répondre aux questions du chapitre, en commençant par les questions reçues. Les autres questions seront traitées en dernier.

## **0. ADMINISTRATION**

Charges fr. 5'171'800.-

Revenus fr. 1'370'800.-

Charges nettes fr. 3'801'000.-

### *012.439.00 Recettes diverses*

Le Groupe UDC demande si c'est dans cette rubrique que l'on retrouve le montant qui devrait être budgétisé selon l'article 10 al.3 et 4 du Règlement sur le statut des Conseillers communaux ?

Si non où ce montant est-il comptabilisé ?

M. Thierry Michel (cc) indique que les jetons de présence des Conseillers communaux, lorsqu'ils siègent dans des Conseils d'administration ou des Conseils cantonaux, figurent en fait à une autre rubrique, qui est la 020.439.00 – *Recettes diverses*. L'ensemble des jetons de présence des Conseillers communaux, lorsqu'ils siègent dans ces Conseils d'administration ou Conseils cantonaux est donc reversé à la caisse communale. A titre d'exemple, il s'agit des jetons de présence du Conseil d'administration de Prévoyance.ne, de la SEVT SA, de la copropriété du Centre sportif, de la commission de gestion de la Caisse de compensation. Pour 2013, un montant de fr. 6'000.- a directement été versé à la caisse communale.

Depuis 2010, le Conseil communal a informé le Conseil général que les jetons de présence des Députés ne sont pas reversés à la caisse communale. Les Conseillers communaux concernés estiment que lorsqu'ils siègent au Grand Conseil, ils portent une casquette de Député et non pas de Conseiller communal. Ce travail se fait donc en plus de l'activité de Conseiller communal. Une partie de ces jetons de présence est reversée à des œuvres caritatives. En l'occurrence, en ce qui concerne le chef de l'administration c'est la totalité des jetons de présence qui est reversée à des œuvres caritatives. Ce dossier est ouvert et en traitement à la Commission des règlements pour clarifier le statut des Conseillers communaux.

#### 020.310.02 Publications et annonces

M. Vaucher (POP) demande ce qui justifie une augmentation de fr. 22'000.- pour la page 2 du Courrier.

M. Mairy (cc) répond lui-même à cette question, dans la mesure où des discussions ont eu lieu entre la Chancellerie, lui et l'imprimerie Montandon quant à cette augmentation du coût de la Page 2 du Courrier.

Il faut savoir que la convention qui liait la commune avec le Courrier du Val-de-Travers a été résiliée pour la fin de l'exercice 2014. Une nouvelle convention a été proposée avec un prix de la page 2 qui était supérieur à celui qui a pu être négocié au final d'entente entre les deux parties. Elle représente tout de même une surcharge de fr. 22'000.-. De l'avis du Conseil communal, cette augmentation est justifiée pour plusieurs motifs : Le prix pratiqué jusque là était un prix qu'on pouvait considérer comme préférentiel et qui, si on le ramenait au prix d'une page standard dans le Courrier du Val-de-Travers était beaucoup plus bas que ce à quoi était en droit d'attendre le Courrier. Il est donc compréhensible qu'au bout d'un certain temps l'imprimerie ait estimé que l'effort fourni de leur part était suffisant et qu'il fallait revoir ce prix à la hausse.

Le calcul a tout de même été effectué avec la Chancellerie afin de voir si les informations indispensables qui se trouvent dans cette page 2 pouvaient être passées sous formes d'annonces dans les pages même du Courrier et non plus regroupées toutes au sein d'une même page. Il a été constaté que cela pouvait représenter une petite économie de quelques milliers de francs mais d'un autre côté cela surchargeait fortement le travail de la Chancellerie et des différents services dans toutes les relations à avoir avec le Courrier du Val-de-Travers. Il a donc été convenu d'une nouvelle convention qui lie la commune uniquement pour l'exercice 2015. En effet, le Conseil communal souhaite, dans le courant de l'exercice 2015, avoir une réflexion plus globale quant à la politique de communication du Conseil communal, en incluant toujours le Courrier du Val-de-Travers mais aussi d'autres types de médias. Par ailleurs, un travail se fait actuellement avec le CEG quant à la création d'une version du site Internet communal pour les téléphones portables, particulièrement pour les pages qui ont trait à la vie locale, tout ce qui concerne l'administration et les pages touristiques. Ce nouveau média pourra être utilisé à l'avenir dans le but de diminuer les coûts et d'être aussi plus performant avec cette stratégie de communication.

Le Conseil communal avait également adressé une demande, aussi formulée par le Conseil général, à plusieurs occasions, de voir le Courrier du Val-de-Travers s'investir davantage dans le

relais de la vie politique locale. Cette demande a été exaucée, puisque depuis quelques semaines maintenant le Courrier de Val-de-Travers dispose d'un collaborateur qui couvre à la fois les séances du Conseil général et les conférences de presse organisées par la commune. Cet effort a également été pris en compte pour arriver à se mettre d'accord sur cette augmentation de la page 2.

M. Vaucher (POP) remercie le grand argentier pour sa réponse. Il a bien compris qu'on en demande beaucoup et qu'on discute le bout de gras. Il aimerait vraiment qu'il y ait un vrai suivi, qu'on puisse compter sur ce média qui est très lu pour qu'effectivement la vie politique soit bien relayée par le Courrier du Val-de-Travers.

Sa deuxième question relève de la question précédente, qui n'est pas celle de son groupe mais il avait été discuté l'année passée de modifier le règlement concernant les jetons de présence, est-ce que cela a été fait, est-ce que la CREGL en a parlé ?

M. Mairy (cc) prend la parole afin de répondre à la première question du groupe POP quant à la couverture de la vie politique locale par le Courrier du Val-de-Travers. Aucune garantie n'est donnée par le Courrier du Val-de-Travers, cette décision est attachée à la liberté de la presse. Le Conseil communal est très content de ce suivi, qui ne fait pas partie de la convention qui a été conclue avec le Courrier.

M. Schwab (PS) confirme, en tant que président de la CREGL, que le dossier est sur le bureau de la CREGL, qui va désormais œuvrer sur ce point en 2015, en espérant que d'ici au budget 2016 il y ait une réponse sous forme de règlement qui puisse être proposée au Conseil général.

## **1. SECURITE PUBLIQUE**

Charges	fr. 3'917'400.-
Revenus	fr. 2'061'100.-
Charges nettes	fr. 1'856'300.-

Ce chapitre ne suscite aucune question.

## **2. ENSEIGNEMENT – FORMATION**

Charges	fr. 20'665'800.-
Revenus	fr. 9'010'500.-
Charges nettes	fr. 11'655'300.-

Ce chapitre ne suscite aucune question.

## **3. CULTURE – LOISIRS – SPORTS**

Charges	fr. 3'673'000.-
Revenus	fr. 1'221'200.-
Charges nettes	fr. 2'451'800.-

350.365.01 Carnavallon fr. ~~16'000.00~~ fr. **12'000.00** – Amendement du groupe POP

Le président laisse la parole au rapporteur du groupe POP afin qu'il défende son amendement.

M. Vaucher (POP) remarque que toutes les manifestations se serrent la ceinture dans ce budget, sauf le Carnavallon qui a plutôt tendance à prendre l'ascenseur. Son groupe se demande donc pourquoi une manifestation prend l'ascenseur alors que les autres font preuve de plus de retenue et qu'est-ce qui a motivé le choix du Conseil communal. Suivant la réponse apportée, son groupe maintiendra ou retirera son amendement.

M. Christian Mermet (cc) répond à cet amendement qui lui permettra en même temps de répondre à la question posée par le groupe PLR par rapport à ces coûts.

Il faut comprendre qu'il y a toujours un décalage de 2 ans entre les comptes et les budgets qui sont établis. Au moment où le budget 2014 a été établi, on était encore sur les comptes 2012 pour le Carnavallon. Un mandat de prestation lie la commune et le Carnavallon, qui prévoit la mise à disposition d'une somme de fr. 10'000.- et la facturation des prestations communales à hauteur de 50%. En 2012, une grande partie des prestations communales n'ont pas été facturées. Il n'y avait pas de facture déchets et de la voirie. Toutes ces factures n'ont pas été valorisées clairement dans la comptabilité communale. A partir de 2013-2014, ces montants ont été identifiés. Le fonctionnement est resté le même mais les finances ont envoyé les factures qui ne l'avaient pas été en 2012. Les montants présents dans les comptes 2013 sont rigoureusement identiques à ceux que nous avons ici. La seule différence est qu'il y a une partie de ce montant facturé et l'autre partie payée par le Carnavallon.

La situation par rapport à 2012 et aux comptes précédents est restée identique dans le fonctionnement. Les coûts ont simplement été identifiés et la facture envoyée pour la partie qui devait être assumée par Carnavallon.

Par rapport au budget 2015, il faut savoir qu'il y a eu des changements autour de Police neuchâteloise et dans les nouveaux mandats de prestations que nous avons avec cette dernière, le fonctionnement impliquera que le Carnavallon aura une responsabilité supplémentaire qu'il n'avait pas jusqu'à aujourd'hui. Il devra assumer non seulement la sécurité à l'interne du Carnaval, ce qu'il faisait déjà, mais aussi assumer la sécurité pour la partie extérieure proche du Carnaval.

Dans le budget 2015, tel qu'il est proposé, comporte le même fonctionnement que celui de 2013 et 2014. La même rigueur a été apportée à la gestion de ce compte, par rapport à l'argent mis à disposition pour ce Carnavallon.

Il invite donc l'Assemblée à ne pas accepter cet amendement. Si l'on devait modifier l'argent mis à disposition il faudrait alors engager une modification du mandat de prestation et certainement du fonctionnement de cette fête, qui aujourd'hui semble répondre à une attente. Le Conseil communal propose de refuser cet amendement et de maintenir le fonctionnement tel qu'il est aujourd'hui.

M. Vaucher (POP) indique qu'au vu des explications données par le Conseil communal, son groupe retire cet amendement tout en insistant sur le fait que ce n'est pas quelque chose contre le Carnavallon, qui est une manifestation appréciée à sa juste valeur.

#### *344.312.00 Entretien terrains de foot*

Le groupe UDC demande si le montant de fr. 19'000.- est uniquement destiné pour le terrain du Centre sportif ? Si non pour quels terrains?

M. Mermet (cc) indique que ce compte ne concerne pas du tout le terrain du Centre sportif. Il ne concerne que les terrains de foot, principalement Fleurier et Couvet. Ce compte comprend les charges pour leur entretien régulier. L'entretien du terrain de foot du Centre sportif se retrouve dans le compte 343.314.01 – *Frais d'entretien de l'extérieur*, où se trouve d'une part l'entretien du terrain de sport mais aussi l'entier de l'entretien des alentours du Centre sportif et de la piscine des Combes.

#### 345.365.04 Résultat du restaurant du Centre sportif

Le groupe UDC demande quelle est sa situation actuelle ? Quelles sont les perspectives pour 2015 et pourquoi n'y a-t-il aucun montant au budget ? »

Mme Chantal Brunner (cc) souhaite tout d'abord relever qu'en mai 2013, Gastroconsult avait rendu un rapport dans lequel il tirait des constats et proposait des pistes d'améliorations.

Fort de ce rapport, plusieurs mesures ont été adoptées, les unes concernant l'augmentation du chiffre d'affaire, les autres la diminution des charges. Ainsi, par exemple, le Conseil communal a revu les contrats de travail des collaborateurs. Les trois quarts du personnel ont vu leur contrat résilié pour pouvoir mettre en place une nouvelle équipe avec du personnel supplémentaire en cuisine et une réduction du personnel au niveau de la gestion.

Différentes tâches ont été reprises au niveau interne, notamment la blanchisserie et certaines prestations désormais préparées directement au restaurant et non plus achetées toutes faites.

D'autre part, depuis le début de l'année les repas de la crèche, tant du pré que du parascolaire sont livrés par La Fourchette alors qu'avant cela était confié à un prestataire externe. Cela fonctionne très bien et permet d'encaisser environ fr. 12'000.- par mois au niveau du chiffre d'affaire.

En 2014, le chiffre d'affaire a augmenté de façon notable par rapport à 2013, où il était de l'ordre de fr. 652'000.-, soit un montant mensuel de fr. 54'400.-. Actuellement, il se monte à environ fr. 600'000.- au 31 octobre. Le chiffre d'affaire a donc augmenté d'environ fr. 5'000.- par mois.

Malgré ce résultat plutôt favorable et la motivation de l'équipe en place, les problèmes structurels persistent. Ils sont notamment liés à l'ouverture du restaurant 7 jours sur 7, qui demande un nombre de personnes présentes dans le restaurant relativement important. Le chiffre d'affaire réalisé du lundi au vendredi avec les repas très réguliers des cours SSCM, ECAP, pompiers etc, ainsi que des repas de la crèche, est plombé par le résultat moins bon des week-ends.

Le Conseil communal a dès lors pris différentes mesures pour corriger cela et malgré une équipe maintenant très motivée qui se trouve à la tête du restaurant, Gastroneuchâtel a été mandaté pour externaliser l'exploitation du restaurant. Il est souhaitable qu'un indépendant reprenne la gestion à titre autonome et, dans l'intervalle nous avons pris des mesures pour réduire ces pertes, par exemple au niveau des heures d'ouverture ou en limitant certains repas préparés le week-end.

Mme Brunner assure que le Conseil communal suit attentivement la situation, qu'il travaille en étroite collaboration tant avec les collaborateurs du restaurant qu'avec la direction du Centre sportif qui est la responsable de l'hébergement afin que les mesures qui améliorent le fonctionnement du restaurant ne préjudicient pas l'hébergement, qui lui est en hausse. C'est un problème général suivi de quinzaine en quinzaine, qui demande beaucoup de réflexions et le Conseil communal est très attentif à cette situation.

Gastroconsult a été mandaté afin de faire une analyse des mesures de fonctionnement que l'on peut prendre maintenant, jusqu'à l'externalisation souhaitée pour 2015, avec un repreneur complètement indépendant du restaurant.

C'est en raison de ces éléments qu'il n'est pas possible de mettre un montant dans le compte mentionné dans le budget. Le Conseil communal n'est pas en mesure de faire une prévision en 2015.

#### 4. SANTE

Charges	fr. 2'475'600.-
Revenus	fr. 1'374'000.-
Charges nettes	fr. 1'101'600.-

#### 491.301.00 Traitements ambulanciers professionnels

Le groupe PLR s'attendait à une diminution conséquente de l'effectif suite à la reprise des prérogatives du SMUR par HNE, or il n'en n'est presque rien. La diminution est de 0.3 EPT. Pourquoi ? »

M. Michel (cc) relève que l'évolution effective au sein des ambulances est la suivante :

Début 2014	Fin 2014	Début 2015
13,7 EPT	15,4 EPT	13,4 EPT

Il est important de rappeler que l'effectif qui aurait dû être atteint au 1<sup>er</sup> octobre 2014, d'entente avec la CGF, était de 16,5 EPT, conformément à ce qui était prévu au budget 2014 et à ce qui a été validé par la CGF en mars 2014, dans le cadre de la mise aux normes du service à la Loi et aux dispositions en matière de droit sur le travail.

La première mesure est déjà de ne pas atteindre ces 16,5 EPT envisagés avec le rapatriement du SMUR au sein d'HNE à partir de janvier 2015. Si l'on résume les conséquences effectives il y a eu 3 démissions en fin d'année pour l'équivalent de 2 EPT, qui ne seront pas remplacés. Ensuite, il manquait encore 1,1 EPT qui devait être engagé pour arriver aux 16,5 EPT envisagés initialement, ce à quoi le Conseil communal renoncera. A la rubrique 491.301.01 – *Traitements ambulanciers auxiliaires*, il y a une diminution de fr. 83'000.-, soit l'équivalent d'un peu plus de 0,8 EPT dans les auxiliaires par rapport au budget 2014.

C'est donc au final une diminution totale de 3,9 EPT qui interviendra avec le rapatriement du SMUR au sein d'HNE. Presque 4,3 EPT car on assure encore le SMUR durant le mois de janvier 2015, ce qui correspond à 0,4 EPT lissé sur l'année. Donc, en janvier 2016 ce sera une suppression de 4,3 EPT.

Le chef du DASSP profite de cette question pour informer le Législatif que le Conseil communal est, malgré les chiffres du budget 2015, confiant quant à l'évolution des coûts du service d'ambulances. Des discussions ont débuté en mars 2012 et sont bien avancées pour aboutir à une mutualisation des coûts par habitant pour l'ensemble du canton, et ce, dès l'externalisation du 144 au 19 janvier 2015. Le cas échéant, un dispositif en termes de nombre d'ambulances et leur localisation sera défini pour l'ensemble du canton. Ce dispositif est ensuite financé par l'ensemble des communes de manière égale. Cela signifierait, pour Val-de-Travers, une diminution drastique du coût par habitant qui rejoindrait celui des autres régions. Les discussions étant toutefois toujours en cours, l'Exécutif a opté pour la variante pessimiste dans le budget 2015, mais il est confiant pour la suite.

#### 491.309.01 : Médecine du personnel

Le groupe PLR se demande ce que couvre ce poste.

M. Michel (cc) confirme que c'est bien une nouvelle rubrique avec un montant de fr. 10'000.-.

Avant son décès, le Dr Monod agissait comme médecin conseil de notre service d'ambulances et il s'occupait également du suivi médical des ambulanciers, notamment en termes de vaccination ou en cas de contact avec des patients porteurs de maladie hautement transmissible. Par médecine du personnel on entend aussi le suivi des incapacités de travail, notamment lors du retour au travail des collaborateurs, examens cliniques complets (cardio-pulmonaire, respiratoire, etc.), évaluation des facteurs de risque cardio-vasculaire, examens complémentaires au cas par cas (test d'effort, radiographie, prise de sang, etc.), contrôle et suivi du carnet de vaccination.

Après son décès, le Conseil communal a mandaté le Dr Hanhart, qui est médecin-chef des urgences préhospitalières à HNE et qui a accepté de reprendre la fonction de médecin conseil du service mais, pour ne pas être en porte-à-faux avec le personnel, il a souhaité ne pas reprendre la partie liée à la médecine du travail. Nous avons donc demandé à HNE si son service de santé au travail pouvait prendre le mandat de suivre les ambulanciers. Nous pensons finaliser une collaboration en 2015.

Dans l'intervalle, afin de garantir un suivi minimal des ambulanciers, une collaboration temporaire a été mise en place avec les médecins traitants dans l'attente d'une solution pérenne avec HNE.

#### *495.365.00 Soutien démarrage cabinet de groupe*

M. Vaucher (POP) demande quelle est la situation actuelle du dossier.

M. Michel (cc) rappelle, comme déjà précisé durant toutes les séances du Conseil général de 2014, que le Conseil communal a entamé des discussions concrètes avec les médecins installés dès janvier 2013. L'idée était de lancer rapidement une structure avec des médecins de la région qui remettraient ensuite leur patientèle à des jeunes médecins qu'il s'agirait dans un second temps de trouver. 5 localisations ont été étudiées sur Fleurier, notamment sous l'angle de l'accessibilité, de la viabilité économique et de l'aménagement du territoire.

En automne 2013, l'Exécutif a entamé des discussions avec un propriétaire privé qui a accepté de participer au projet. En juin 2014, un bureau spécialisé dans la remise des cabinets médicaux a été mandaté pour premièrement nous conseiller dans l'élaboration d'un projet de cabinet de groupe et ensuite pour trouver au moins un nouveau médecin en Suisse ou en Europe francophone.

Avec ses mandataires, le Conseil communal a repris les réflexions depuis le début. Plusieurs localisations ont de nouveau été étudiées et le projet initial, qui s'est avéré comme étant le plus intéressant, économiquement mais aussi en termes d'accessibilité, de surface et d'aménagement du territoire a été confirmé. Un architecte a été mandaté et les réflexions ont abouti à un projet très intéressant disposant d'un potentiel de 6 médecins, ou 5 médecins et 2 assistants. Ce projet a été présenté à 6 médecins installés et à 2 pédiatres. Pour cette raison, le Conseil communal a prévu un montant de fr. 50'000.- au budget 2015, qui correspond au soutien que la commune s'engage à apporter au propriétaire qui est disposé à financer seul l'ensemble de l'infrastructure. Concrètement, le soutien se limiterait à une garantie de loyer pour les locaux inoccupés, maximum 3 cabinets pendant 3 ans.

En résumé, tout est en place avec un projet ficelé et séduisant, un propriétaire privé disposé à investir et à assumer le risque financier et la commune qui apporte sa contribution sous forme de gestion de projet, de coordination et d'une garantie financière. Ne manquent plus que les médecins soient eux aussi séduits par ce projet dont la mise en place est impérative si l'on veut continuer d'assurer la sécurité sanitaire de notre région pour ces prochaines années.

## **5. PREVOYANCE SOCIALE**

Charges fr. 14'916'500.-

Revenus fr. 3'975'000.-

Charges nettes fr. 10'941'500.-

#### 591.361.00 Coopération au développement fr. ~~22'000.-~~ fr. 11'000.- – Amendement du groupe UDC

M. Rosselet-Christ (UDC) fait remarquer que la coopération au développement étant en quelque sorte de la politique internationale, il semble à son groupe que la Confédération et le canton agissent d'ores et déjà beaucoup sur ce plan. La Confédération alloue plusieurs centaines de millions, voire de milliards de francs à cela. De ce fait, son groupe estime que les deniers publics de la commune alloués à cette aide au développement seraient plus bienvenus dans des projets locaux.

Il a été évoqué d'aider la jeunesse, d'aider les sociétés locales. Son groupe pense qu'il serait dès lors plus sage d'utiliser ces fonds pour les sociétés locales, les jeunes de la région et autres organisations qui touchent directement le Val-de-Travers. C'est la raison pour laquelle le groupe UDC demande à ce que la coopération au développement soit sabrée à hauteur de 50%.

M. Mairy (cc) confirme que l'aide au développement est davantage une prérogative de la Confédération ou des cantons. Au niveau de la Confédération, comme d'autres pays, un objectif avait été fixé d'allouer le 1% des revenus d'une collectivité à l'aide au développement. Elle en est loin et la commune de Val-de-Travers aussi.

Il rappelle que fr. 22'000.- représentent, sur le budget 2015, 0,03% de nos charges. Il reprend le terme « sabrer » du rapporteur du groupe UDC et remarque qu'ici c'est plutôt le canif qui est manié. Notre grand argentier va tout de même argumenter pour essayer de contrer cette proposition qui semble assez malvenue.

C'est sûr qu'à l'échelle du développement sur le plan international, ce ne sont pas ces fr. 22'000.-, qui pourraient devenir fr. 11'000.-, qui vont mettre en péril des projets de développement ailleurs, principalement en Afrique, puisque c'est là que les principaux projets ont été soutenus depuis le moment où cette aide a été allouée il y a 4 ans.

Il faut rappeler que c'est la volonté de la commune de Val-de-Travers de faire un geste envers des régions moins favorisées que la nôtre. Un geste qui, lorsque le projet avait été déposé devant le Conseil général pour la première fois, avait reçu l'aval du groupe UDC, aussi il regrette que cette position ait changé.

Il rappelle également que ce geste de solidarité est à mettre en relation avec le geste de solidarité des communes plus favorisées du canton à notre égard, qui se monte quand même à plus de 5 millions de francs. Même si le contexte n'est pas le même et le cadre légal contraignant pour ces communes alors que c'est une contribution volontaire de notre part. Il reste tout de même un certain grand écart entre ce qu'on reçoit d'un côté et ce qu'on redonne de l'autre.

Au-delà aussi de l'importance que notre commune veut témoigner en contribuant ainsi à l'aide au développement, c'est que cette action a aussi une importante portée pédagogique, dans la mesure où ce sont, chaque année, les élèves de dernière année de l'école Jean-Jacques Rousseau qui ont le choix entre deux projets, proposés par Latitude 21, qui est la confédération neuchâteloise qui regroupe toutes les ONG, associations actives dans le développement présentes sur le sol neuchâtelois. Deux projets sont donc proposés aux élèves qui en ont une présentation par les porteurs. Les élèves en discutent ensuite en classe, en débattent, en plénum, posent leurs questions aux représentants des ONG puis votent ensuite sur le choix de l'ONG ou de l'association qui recevra ces fr. 22'000.-, dont une petite part revient à Latitude 21 pour son travail de coopération.

Après 4 exercices, on peut constater qu'il s'agit vraiment une action d'éducation citoyenne qui est importante. Cette année, lors de la présentation des deux projets aux élèves, une ancienne élève actuellement apprentie à la commune, a tenu d'elle-même à témoigner auprès des élèves de l'importance que ce vote avait eu pour elle.

Elle a entre autres dit que, comme la plupart des élèves en face d'elle lors du moment du vote, elle s'était dit que ce n'était pas une action très importante et que cela avait surtout le mérite de lui faire manquer 2 heures de cours. Elle s'est ensuite rendue compte que cela allait beaucoup plus loin que cela et que ce vote, qui était le premier pour elle, avait vraiment revêtu une importance significative. D'une part, elle s'est rendu compte de la chance qu'elle avait de vivre dans un pays comme le nôtre, où les préoccupations sont assez éloignées de celles des pays dans lesquelles sont soutenus ces projets. Elle a mesuré la chance qu'elle avait de pouvoir voter et de pouvoir influencer le choix d'un projet. Son témoignage fut bref mais relevait bien l'importance de ce projet à l'échelle de l'école.

Il est évident que tout cela reste dans l'ordre du symbolique, mais nous sommes ici aussi dans une action symbolique qui traduit cette image positive que veut véhiculer Val-de-Travers, qui est une commune qui se soucie d'ailleurs, qui regarde loin, même avec des petits montants et en sabrant dans un montant comme celui-là pour une économie assez faible, on détériore un petit peu l'image du Val-de-Travers.

Certes, ce ne sont pas ces fr. 22'000.- qui vont venir faire s'installer des gens ici, mais c'est en sabrant dans une dépense comme celle-là qu'on véhicule une image négative de la commune. C'est pour cette raison que le Conseil communal invite l'assemblée à rejeter cet amendement.



M. Rosselet-Christ (UDC) remercie le Conseiller communal pour sa réponse. Il précise que ce n'est pas par souci de faire des économies que son groupe souhaite sabrer dans cette coopération au développement, mais plutôt que cet argent soit redistribué à des projets locaux.

Ce n'est en aucun cas pour faire des économies de bout de chandelles pour le budget. Son groupe estime qu'il y a suffisamment de projets locaux, même des projets culturels qui nécessiteraient peut-être des fonds et l'argent accordé à cette coopération au développement est trop élevé par rapport à ce qu'on pourrait allouer par exemple à des sociétés locales.

Historiquement, c'est quand même le rôle de la Confédération de s'occuper de la place nationale dans le monde et qui s'occupe donc de ce genre de dossiers. Les gouvernements cantonaux s'occupent du canton, et les gouvernements communaux s'occupent de leur commune.

Le groupe UDC comprend tout à fait la symbolique, l'idée de montrer quelque chose de positif, c'est la raison pour laquelle, il ne demande pas la suppression totale de cette aide au développement. Il estime simplement que ces fr. 11'000.-, même s'ils ne représentent que des clopinettes dans le budget, pourraient être beaucoup mieux investis au Val-de-Travers qu'à l'aide au développement, où finalement ils vont se perdre dans les méandres de l'organisation de ces choses.

Il rajoute que par rapport au montant alloué par la Confédération, c'est plus que symbolique, c'est limite ridicule.

M. Schwab (PS) est surpris par cet amendement, à double titre. Sa première surprise tient au fait que le rapporteur du groupe UDC affirme aujourd'hui vouloir enlever fr. 11'000.- à cette aide pour les affecter à des associations locales. Il souhaite rappeler que l'année dernière, un amendement a été déposé afin d'apporter une aide bienvenue supplémentaire à une association locale qui apporte beaucoup de bien à la jeunesse mais que le groupe UDC s'y était opposé. Il peine à comprendre la position de ce groupe, qui est à géométrie extrêmement variable.

Sa deuxième surprise tient au motif invoqué à l'appui de cette demande. On ne se cache même plus derrière des baisses de charges, le groupe UDC y va franco et explique clairement qu'il veut couper dans l'aide et la coopération.

Cela viole et transgresse les valeurs personnelles du rapporteur du groupe socialiste.

Cette aide est un acte de philanthropie qui a par ailleurs un impact pédagogique extrêmement positif au sein de l'école JJR.

En parlant symbolique, il trouve que cet amendement a une symbolique nauséabonde. Il en appelle donc à toutes les personnes qui partagent ces valeurs républicaines à rejeter massivement cet amendement.

M. Patthey (PLR) demande une suspension de séance d'environ 3 minutes.

Avant la suspension, le président propose au chef du DEFJ de répondre au groupe UDC.

M. Mairy (cc) tient à apporter certaines précisions quant aux propos du rapporteur du groupe UDC quand il parle d'un montant qui se perdrait dans les méandres du développement. Il y a quand même une réalité dans ces pays-là qui fait qu'un montant de fr. 11'000.- n'est pas qu'un petit montant, mais un montant qui contribue véritablement au lancement d'un projet ou à sa consolidation. C'est une aide à un impact fort et c'est aussi un des éléments qui est relevé par les élèves qui y prennent part, c'est de se dire que même si à l'échelle de notre commune, ces fr. 22'000.- sont peut-être un petit montant, ils mesurent combien l'écart est grand entre notre pays et celui qui va être aidé et de voir que ces fr. 22'000.- vont vraiment avoir un impact décisif pour des dizaines voire des centaines d'autres personnes.

M. Vaucher (POP) précise que le projet voté cette année est un projet agricole de l'association Jéthro, association composée d'agriculteurs suisses qui travaillent en collaboration avec des agriculteurs bourkinabés dans le but de changer leurs modes culturels, qui sont essentiellement des modes pastoraux qui ne fonctionnent plus et engendrent ainsi le dépérissement des populations. Il y a notamment un apport au niveau de la façon de gérer les foins, on ne laisse plus simplement paître le bétail mais on va faucher, faire les foins comme cela est fait chez nous, elle va améliorer la formation de ces agriculteurs, apprendre l'utilisation des engrais de ferme, etc. Ce sont des choses extrêmement concrètes. Il s'agit vraiment d'une collaboration entre professionnels qui vivent des réalités différentes et qui est extrêmement bénéfique.

M. Rosselet-Christ (UDC) tient à préciser, au vu des quelques réponses qui ont été amenées par les différents intervenants, que ce n'est pas une opposition à ces projets qui est évoquée. Il remarque que ces projets mis en place sont beaucoup mis en avant. Son groupe ne s'oppose pas du tout à ces projets. A titre personnel, il trouve que ce sont de très beaux projets et il est tout à fait d'accord sur le principe de les encourager, mais ce n'est pas à la commune et à ses finances de le faire. Ces projets peuvent très bien être intégrés dans le budget de fonctionnement de l'aide au développement de la Confédération ou même du canton, qui sont déjà des montants extrêmement élevés, pour rappel des centaines de millions de francs. Ces projets peuvent donc très bien être financés par ces deniers là.

Il ne s'oppose pas aux projets eux-mêmes mais au financement de ces projets. Il estime que ce n'est pas le rôle de la commune de le faire. Il répète que son groupe veut supprimer uniquement la moitié de ce montant et pas le 100%.

La parole n'étant plus demandée, le président annonce une interruption de 5 minutes.

Après 6 minutes de pause, la séance reprend et le président laisse encore une fois la parole au rapporteur du groupe UDC.

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que son groupe, après délibération, retire à contre cœur cet amendement, en soulignant que cet argent aurait pu servir des associations comme la lutte par exemple. De plus, un peu plus loin dans les questions, il a été relevé par exemple l'augmentation du mandat de prestation du camping de Val-de-Travers pour augmenter l'attrait touristique, toutes ces petites choses qui auraient pu obtenir cette contribution ne les auront peut-être pas. C'est dommage mais c'est ainsi.

#### *540.314.00 Nettoyage des locaux*

Le groupe UDC souhaite savoir pour quelle raison le nettoyage est externalisé.

Mme Brunner (cc) rappelle tout d'abord que les locaux sont plus grands depuis le début de cette année 2014 puisque la commune a repris la crèche de Môtiers, qui avant était nettoyée par la directrice ou son personnel. Depuis le mois d'avril 2014, la crèche de Fleurier a déménagé à rue du Temple 7 avec des locaux qui sont beaucoup plus grands. Enfin, concernant la crèche de Couvet, il y a également depuis la rentrée d'août 2014, des nouveaux locaux qui accueillent les enfants du parascolaire au-dessus de la crèche, dans l'immeuble Edouard-Dubied 2.

Ces nouveaux locaux sont plus grands et il a été constaté que les ressources des collaborateurs du dicastère des infrastructures ne permettaient pas d'absorber l'ensemble de ces 3 nouveaux locaux supplémentaires. Le choix a donc été d'externaliser pour garder une maîtrise des charges.

#### *540.390.00 Imputation interne gérance 943.490.15*

Le groupe UDC aimerait savoir pourquoi l'on retrouve des frais de conciergerie alors qu'il existe déjà un poste concernant le nettoyage.

Mme Brunner (cc) précise que le poste évoqué à la première question a été confié à un prestataire externe alors que le poste *Imputation interne gérance* concerne nos locaux qui sont nettoyés par la conciergerie communale, à savoir les crèches du préscolaire à Fleurier et à Couvet.

D'autre part, dans ce montant se trouvent les frais et les charges des bâtiments ainsi que les loyers des locaux loués à des tiers, notamment le loyer de Temple 7. Le poste 540.314.00 - *Nettoyage des locaux* ne concerne que les nettoyages externes et tous les autres postes de bâtiments, de charges de bâtiments et de conciergerie communale sont dans le 540.390.00 – *Imputation interne gérance*.

#### *580.366.00 Course des personnes âgées*

Le groupe UDC se pose la question suivante : « *Suite à un courrier reçu par l'organisateur de la course des aînés des villages de Travers et Noiraigue, nous sommes inquiets des coûts supplémentaires que doivent supporter les aînés.*

*Pouvons-nous être rassurés que ces coûts n'augmenteront pas par rapport à 2014 ? »*

M. Mermet (cc) indique que les courses sont organisées librement dans chaque village par des bénévoles. La commune subventionne chacun des participants à raison de fr. 55.- par course.

En 2015, le même montant de participation communale a été retenu. Le budget total a été augmenté car il y a une augmentation régulière du nombre de participants. Ces courses ont un certain succès. Quelques fois, des variations ont lieu d'une année à l'autre à cause des effets de seuil, notamment puisque ces courses s'organisent principalement en car, et pour par exemple 49 participants cela coûte un certain prix et si par malheur le nombre de personnes est de 53 et qu'il faut un deuxième véhicule, les coûts augmentent. La commune aide à assumer ces effets de seuil mais de manière générale le nombre de participants n'est pas limité et la participation communale n'excède pas fr. 55.- par participant.

#### *588.318.00 Honoraires divers*

Le groupe PLR demande au Conseil communal de préciser l'affectation de ce montant de fr. 120'500.-.

M. Mairy (cc) rappelle qu'EcoVal s'appuie sur l'apport de plusieurs formateurs qui pour la plupart sont salariés de la structure. Cependant, un formateur n'est pas salarié car il est indépendant et a une activité annexe. Il travaille pour EcoVal au titre de mandataire. Il y a également un mandat prévu sur le budget 2015 pour la mise en place d'une gestion production assistée par ordinateur pour l'atelier informatique et qui explique la hausse de ce poste par rapport au budget précédent.

Cette solution a pour EcoVal, et par extension pour la commune, le grand avantage de la souplesse, en pouvant compter sur du personnel qui bénéficie de ce statut sans engendrer aucun surcoût par rapport à la charge que représenterait du personnel salarié.

Il profite également de répondre aux questions qui avaient été soulevées lors du débat général lié à l'aide sociale et à la facture sociale.

Ce montant est effectivement en hausse chaque année mais pour la deuxième année consécutive la hausse a pu être maîtrisée. Un objectif a été fixé par le Conseil d'Etat en concertation avec les communes puisque la facture sociale est partagée entre le canton et les communes. Cet objectif est de limiter la hausse de la facture sociale sous la barre des 4%. Pour rappel, en matière d'aide sociale la commune a connu des hausses de 8% à 9% certaines années. Cet objectif de contenir cette hausse est atteint pour la deuxième année consécutive. Il l'a été par la prise de mesures. L'an

dernier, ces mesures avaient concerné les bénéficiaires de l'aide sociale, particulièrement les jeunes sans charge de famille, pour lesquels les forfaits alloués avaient été réduits assez fortement.

Cette année, un effort a été porté quant aux assurances maladies, avec des contraintes plus fortes pour que les bénéficiaires de l'aide sociale optent pour les caisses maladies les moins chères afin d'éviter que le surcoût soit à charge de la collectivité. Ce sont chaque fois des efforts qui sont décidés en concertation entre le canton et les communes et qui permettent de maintenir cette hausse sous la barre des 4%.

Cette hausse ne s'explique pas uniquement parce que la facture sociale augmente par elle-même. Elle traduit une évolution conjoncturelle. M. Miserez (POP) rappelait que l'aide sociale est aussi versée à des gens qui travaillent. Pour notre commune, en 2013, un tiers des bénéficiaires étaient des personnes salariées.

C'est un problème global qui doit être abordé dans son ensemble. Le canton et les communes viennent d'initier une réflexion quant à l'amélioration de la stratégie d'intégration professionnelle en travaillant avec le service de l'emploi, les services sociaux et l'office de l'assurance invalidité pour avoir une approche globale du problème de l'insertion professionnelle. Le milieu économique y a également été associé puisque c'est vraiment avec le concours des entreprises que cette facture sociale aura un coût plus proche de la stabilité que d'une hausse, même si elle peut être limitée.

Le problème de la facture sociale se pose à toutes nos collectivités et c'est réjouissant de voir que les communes travaillent ensemble pour essayer de trouver des solutions.

## 6. TRAFIC

Charges	fr. 5'682'700.-
Revenus	fr. 829'800.-
Charges nets	fr. 4'852'900.-

### 620.314.00 Entretien des routes

M. Vaucher (POP) pose la question suivante : « *La somme allouée nous paraît faible et nous craignons pour l'entretien de nos routes, en particulier dans les endroits périphériques. Si on laisse le patrimoine bâti (toute constructions confondues) trop se dégrader, les coûts de remise à niveau explosent. Qu'en pense le Conseil communal ? Pourquoi le crédit à solliciter 1620.501 de fr. 150'000.- n'est-il pas simplement budgété sous cette rubrique ?* »

M. Fatton (cc) indique que depuis fin 2013 – début 2014 le dicastère des infrastructures, avec l'aide du Conseil communal, a mandaté l'entreprise Nibux, spécialisée dans l'analyse des routes afin d'établir un inventaire complet de notre réseau de routes.

La commission des TP sera informée dans le courant du mois de février sur les résultats de cette analyse et des pistes proposées. Cette démarche doit permettre de définir un cadre d'investissement ainsi qu'un échéancier pour pérenniser nos infrastructures routières sur le long terme.

Dès lors, la somme inscrite aux investissements permettra éventuellement d'effectuer une première étape dans cette réflexion et connaître ainsi les priorités. Ainsi, nous éviterons de travailler dans tous les sens car nous avons un échéancier et des priorités pour pérenniser nos routes non, pas sur les 5 prochaines années mais bien pour les 10-15 prochaines.

Jusqu'à ce jour, le réseau routier a pu être stabilisé mais aucune amélioration n'a été apportée, si ce n'est à quelques exceptions près. L'idée de cette démarche est de poser une image à ce jour de notre réseau routier et de trouver des solutions pour le pérenniser, avec des investissements sur du long terme et connus de tous.

## 7. PROTECTION – AMENAGEMENT – ENVIRONNEMENT

Charges	fr.	6'770'100.-
Revenus	fr.	6'094'700.-
Charges nettes	fr.	675'400.-

Ce chapitre ne suscite aucune question.

## 8. ECONOMIE PUBLIQUE

Charges	fr.	2'713'200.-
Revenus	fr.	3'336'100.-
Revenu net	fr.	622'900.-

Le Conseil communal répondra à l'amendement en suivant d'abord l'ordre des questions.

### *80 Agriculture*

Le groupe UDC demande à quel stade se trouve l'étude concernant les drainages au Val-de-Travers.

M. Mairy (cc) indique que 2 réflexions sont en cours. La première concerne l'élaboration d'un règlement communal sur les drainages. La seconde consiste en une étude spécifique sur les drainages sur la zone autour de l'aérodrome à Môtiers.

En ce qui concerne cette zone aux abords de l'aérodrome, il relève qu'elle est particulièrement sensible pour différentes raisons, notamment l'absence de déclivité. En effet, les terres se situent au même niveau que l'Areuse. La plupart d'entre elles renferment des drains en terre cuite posés il y a plusieurs dizaines d'années déjà. Cela implique qu'ils ne sont donc plus du tout adaptés aux exploitations d'aujourd'hui. L'érosion du sol constitue un autre problème car les drains ne sont désormais plus qu'à une trentaine de centimètres en dessous de la surface.

Des travaux ont été entrepris sur cette zone à plusieurs reprises déjà les années précédentes. La situation ne s'améliorant pas, il a été décidé d'envisager une analyse plus fouillée de ce secteur. Un bureau d'ingénieurs spécialisé sera mandaté au printemps prochain. L'idée est de déterminer s'il est nécessaire de continuer d'améliorer les drainages sur cette zone par des petites interventions ponctuelles ou si au contraire il faut envisager une rénovation plus lourde de l'entier du réseau. A noter qu'une rénovation plus conséquente implique un coup plus important mais est aussi susceptible d'être soutenue par des subventions fédérales et cantonales. Cette réflexion aboutira au printemps, voire à l'été prochain.

L'autre question de fond concerne le règlement communal sur les drainages. Val-de-Travers n'a toujours pas de règlement mais des premières réflexions ont été partagées récemment avec la commission consultative sur les questions agricoles. L'un des enjeux que l'on doit affronter est la diversité de la nature et des terrains agricoles drainés et des exploitants eux-mêmes, puisque il y a des zones particulièrement sensibles, surtout dans le bas du Vallon. Il y a Môtiers et Boveresse, où l'on entreprend des travaux cette semaine ou la prochaine, et il y a d'autres zones sur lesquelles la commune, ou les communes précédentes, n'ont pas eu à intervenir depuis de nombreuses années.

Le modèle appliqué ailleurs par d'autres communes d'un fonds alimenté à part égale par les propriétaires de chaque surface drainée et la commune n'est peut-être pas le modèle le plus approprié pour Val-de-Travers, dans la mesure où cela signifierait que les exploitants qui, pour l'instant ont toujours su se débrouiller par leurs propres moyens, pourraient à terme devenir demandeurs de prestations puisqu'ils contribuent à un fonds. On poursuit donc la réflexion et en attendant le Conseil communal s'est attaqué aux deux problèmes principaux auxquels on est confronté, à savoir ces terres à Môtiers avec cette étude à venir et puis à Boveresse avec des

travaux qui ont été entrepris, permettant de répondre aux principales préoccupations des agriculteurs en matière de drainages à l'échelle de Val-de-Travers. La commission consultative sur les questions agricoles est bien entendu associée aux réflexions du Conseil communal.

#### *812.314.00 Entretien de la dévestiture*

Le groupe PLR souhaite savoir en quoi consistent ces travaux lourds et cet accord de prestation et qui en sont les protagonistes.

M. Mairy (cc) rappelle qu'en matière de sylviculture, des accords de prestations sont conclus entre les propriétaires de forêts – en tout cas les propriétaires publics – donc en l'occurrence la commune de Val-de-Travers et le canton.

Ces accords de prestations portent sur des périodes de 4 ans. La commune arrivera fin 2015 au terme de l'accord en cours, lequel prévoit une liste de travaux à entreprendre. Ces travaux concernent à la fois l'amélioration de la desserte forestière, l'entretien des forêts et comportent également des aspects de valorisation de la dimension biologique des forêts. Cela donne lieu à une série de mesures qui débouchent sur des subventions.

A ce poste précis sont donc concernés les travaux d'entretien de la dévestiture. Il y en aura beaucoup l'année prochaine, par pur hasard de calendrier puisque les différents travaux se planifient en début de période quadriennale puis tiennent compte des différentes contraintes, dont celle de l'exploitation des divisions forestières concernées. Beaucoup de travaux ont été reportés sur 2015, concernant pour un quart environ des nouvelles constructions et pour les trois quarts restants de l'entretien de dessertes existantes, soit de l'amélioration de chemins, soit leur élargissement. Quasiment tous les cantonnements de Val-de-Travers sont concernés par ces travaux à venir en 2015. Tout ceci a été décidé en début de période quadriennale avec l'aval du canton, qui en partie les subventionne. L'entretien de la dévestiture lui-même bénéficie aussi de prélèvements au fond forestier de réserve. L'exercice pour la commune est donc neutre mais lui permet de veiller à une exploitation optimale des forêts, qui sont des éléments importants pour Val-de-Travers, puisque la moitié du territoire communal en est recouvert.

#### *830.365.03 Mandat de prestation Camping du Val-de-Travers*

Le groupe UDC souhaite avoir des précisions sur la nature de ce mandat et demande s'il ne serait pas judicieux de revoir le montant à la hausse pour augmenter l'attrait du camping.

M. Mairy (cc) rappelle qu'une convention avait été conclue entre la commune de Fleurier et le gérant du camping du Val-de-Travers, gérant qui est toujours le même qu'aujourd'hui. La commune de Fleurier a remis la convention à la commune de Val-de-Travers qui en a repris les termes identiques.

Cette convention prévoit deux choses. La première est la mise à disposition du terrain et des infrastructures ainsi que de l'entretien de ces dernières. Elle prévoit également le versement d'une subvention de fr. 1.- par habitant et par an, les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées mettant ce même montant. La commune alloue ces fonds, met ces terrains et ces bâtiments à disposition et les entretient. Cela génère passablement de coûts en matière d'entretien notamment. En contrepartie, le gérant du camping assure une ouverture 7/7 jours pendant la période d'exploitation touristique. La convention précise la période d'avril à septembre, mais dans les faits le gérant l'ouvre d'avril à octobre.

La question a trait à une possible augmentation de la subvention au camping. Le Conseil communal s'étonne quelque peu de la proposition. Le camping est une entreprise privée, le gérant a le statut d'indépendant. La commune estime déjà faire des efforts certains pour lui mettre un outil adapté à disposition. Des travaux importants ont été effectués, notamment dans la rénovation de la cuisine et une réflexion est en cours quant à la rénovation des sanitaires. L'attractivité du camping peut sans aucun doute être améliorée, mais de l'avis du Conseil communal cela ne passe pas par une

augmentation de la subvention mais, comme pour toute entreprise, par la qualité du service ou par la meilleure promotion qui pourrait être faite du camping. Si l'on cumule la mise à disposition du terrain, l'entretien des bâtiments plus la subvention, le Conseil communal estime offrir un cadre plus qu'intéressant au gérant du camping pour développer son activité. Comme déjà évoqué, une réflexion est en cours quant à la rénovation des sanitaires et l'Exécutif tiendra volontiers la CGF informée de cette réflexion. C'est pour le Conseil communal l'occasion, après 5 ans maintenant d'avoir repris cette convention et d'avoir déjà investi des montants importants dans les infrastructures, de redéfinir notre pratique de soutien au camping. Pour l'instant, le Conseil communal n'augmentera ni ne baissera le montant de la subvention mais offrira un soutien régulier à cette activité qui encore une fois, relève d'une activité privée.

830.365.01 Mandat de prestations Destination Val-de-Travers fr. ~~20'000.-~~ fr. 10'000.- – Amendement du groupe UDC

M. Rosselet-Christ (UDC) précise que la demande de son groupe, à savoir la baisse de 50% de ce mandat, est sous réserve des réponses qui seront apportées par le Conseil communal.

Il rappelle que Destination Val-de-Travers axe principalement ses activités sur le produit « Pass'temps », carte journalière à disposition des touristes et de la population, donnant accès à diverses activités auprès de différents prestataires privés sur le territoire de Val-de-Travers.

Cette carte a énormément de mal à se vendre. Est-ce que le marketing est mal mis en place ou est-ce l'offre qui n'est peut-être pas bien conçue ? Il précise que ce sont là des questions et non des affirmations.

Il y a peut-être, au sein de Destination Val-de-Travers, une réflexion à mener. Sachant que cette offre se fait plutôt à bonne perte, il demande si le Conseil communal pourrait donner un peu plus de précisions concernant justement les activités couvertes par ce financement, le cas échéant ne devrions-nous pas le revoir à la baisse ?

Il répète que le maintien de cet amendement dépendra de cela.

M. Mairy (cc) remercie le groupe UDC pour cette question qui lui permet de faire le point sur les activités de Destination Val-de-Travers.

Il rappelle d'abord le mandat de prestation qui a été convenu entre la commune et l'association Destination Val-de-Travers. Sa principale activité est de vendre le produit « Pass'temps », qui reste un produit unique disposé à l'échelle de la commune et qui donne accès à quasiment toutes les activités touristiques.

Il faut savoir que ce produit « Pass'temps » a effectivement une dimension commerciale. Ces ventes ne sont sans doute pas mirifiques mais ce produit a été lancé à la fois dans un but commercial mais surtout pour se donner un outil qui permette de fédérer davantage les différents acteurs touristiques de Val-de-Travers et, à son sens cet objectif a été atteint.

Depuis le lancement de ce produit, les principaux prestataires touristiques, principalement Goût & Région, le TBRC, le Centre sportif et la Maison de l'absinthe mais aussi tous les autres prestataires touristiques qui contribuent par leur cotisation au développement de ces activités, ont trouvé une plateforme commune de travail et c'est par le « Pass'temps » que la commune, en proposant un produit commercial, peut asseoir une politique de communication à l'échelle de la région. L'objectif commercial est une chose mais ce qui compte surtout avec Destination Val-de-Travers c'est de pouvoir travailler ensemble avec tous ces acteurs. De par son soutien, la commune de Val-de-Travers est invitée à toutes les séances du comité et aux assemblées générales, cela permet d'être au courant de ces activités. Le Conseil communal a également la certitude que le développement du tourisme au Val-de-Travers ne peut que passer par la constante recherche de synergies entre les prestataires touristiques.

Le tourisme s'est fortement développé au cours de ces dernières années. L'offre qu'on connaît au Val-de-Travers le montre avec comme dernier exemple en date, l'ouverture de la Maison de l'absinthe. Le Musée régional est en cours de rénovation et les sites touristiques affichent tous des statistiques de fréquentation en hausse. Ce développement touristique est visible également de par

l'importance qu'accorde Tourisme neuchâtelois mais aussi Suisse tourisme au développement du tourisme. Il y a évidemment l'image du Creux- du- Van qui est véhiculée plus que jamais par Suisse tourisme. Ce dernier a créé un nouveau concept pour 2015, appelé la Route Suisse, qui consiste en un itinéraire conseillé de découverte de la Suisse en voiture, où un très petit nombre de destinations touristiques a été sélectionné. L'idée est de faire le tour complet de la Suisse avec le moins d'étapes possible afin que ce parcours soit réalisable par des touristes. Ce grand tour fera étape au Val-de-Travers, en traversant quasiment tous les villages de notre commune. Une preuve de ce potentiel de développement touristique qu'on connaît ici.

Néanmoins, en matière de tourisme, la commune reste un poids-plume qui ne joue pas vraiment dans la cour des grands. Les plus importants sites touristiques, hormis les sites naturels que sont le Creux- du- Van ou les Gorges de l'Areuse arrivent à enregistrer des fréquentations de 5'000, 10'000, peut-être 25'000 visiteurs les bonnes années pour les Mines d'Asphalte. Si l'on ramène ce chiffre à d'autres destinations touristiques en Suisse, Val-de-Travers n'est vraiment pas dans la meilleure des catégories mais en mettant ensemble tous nos prestataires, le développement du tourisme est bien visible.

Pour répondre au groupe UDC, le moment est mal choisi pour diminuer le soutien alloué à Destination Val-de-Travers. En effet, ces fr. 20'000.- alloués par la commune se complètent des cotisations des membres et des revenus trouvés parfois auprès d'autres subventionneurs. « Pass'Temps », de par son côté novateur, avait bénéficié d'un important soutien de la nouvelle politique régionale. Du côté de Destination Val-de-Travers, une réflexion a été engagée afin d'améliorer ce produit, réfléchir à comment en faire un vrai outil commercial, comment rendre la carte « Pass'temps » elle-même plus efficace en termes de suivi et d'incitations de visites. Une réflexion est également en cours quant à l'image même qui doit être véhiculée par Destination Val-de-Travers pour profiter à l'ensemble de la région.

Une dynamique très favorable existe en matière de tourisme et les fr. 20'000.- investis de ce côté en rapportent au bout du compte beaucoup plus. Il invite donc le groupe UDC à en rester là quant à son amendement.

M. Rosselet-Christ (UDC) remercie le chef du dicastère pour ces précisions et souhaite encore savoir à combien se chiffrent les ventes du « Pass'temps », combien de cartes sont vendues annuellement et l'état global des finances de Destination Val-de-Travers, si l'association se porte bien ou si elle se trouve plutôt dans le rouge.

M. Mairy (cc) confirme que l'association se porte bien. Les ventes du « Pass'temps » se compte à environ un millier, incluant les ventes pour les écoles. Cela permet aux écoles d'avoir une offre à un prix très intéressant et permet à une classe de faire une descente en Féeline, de prendre le train et d'aller ensuite à la piscine par exemple, à des coûts plus bas que si elles avaient dû acheter ces prestations diverses.

Ces ventes ne rapportent pas beaucoup aux prestataires eux-mêmes, c'est surtout un outil marketing qui permet d'asseoir le développement touristique du Val-de-Travers.

Le budget de l'association tourne, dans une année normale, autour des fr. 120'000.-, constitué d'une part des recettes de fr. 20'000.- allouées par Val-de-Travers, des produits des ventes du « Pass'temps », qui couvre environ la moitié des recettes et d'autre part les cotisations des autres membres.

M. Rosselet-Christ (UDC) remercie le trésorier pour ces précisions rassurantes et au vu des éléments présentés, son groupe retire l'amendement.

## **9. FINANCES ET IMPOTS**

Charges fr. 8'457'700.-



Revenus fr. 40'683'500.-

Revenu net fr. 32'225'800.-

#### 943.316.00 Locations payées

M. Vaucher demande au Conseil communal de détailler cette rubrique (quelle somme pour la location de quel objet). Est-il envisagé de rapatrier des tâches dans des bâtiments appartenant à la commune.

M. Fatton (cc) indique que les locations à payer sont les suivantes :

Locaux	Montant annuel
La crèche de Fleurier, qui vient d'être réalisée	fr. 43'000.-
La bibliothèque de Fleurier	fr. 18'000.-
Les locaux du feu de La Côte-aux-Fées et des Verrières, qui sont ensuite répartis sur l'ensemble des communes qui bénéficient du Service du feu	fr. 12'800.-
L'appartement des ambulanciers à Couvet, qui deviendra caduc étant donné qu'on crée une nouvelle centrale d'ambulance dans les locaux actuels	fr. 21'000.-
La location des locaux d'EcoVal à Travers, qui est autofinancée	fr. 47'000.-
Les locaux des archives à Couvet, qui ont été réalisés l'année passée	fr. 30'900.-
Un garage pour la sécurité, pour le véhicule de police,	fr. 1'320.-
Un local pour les TP pour le sel sur la commune Val-de-Travers	fr. 720.-

#### 943.427.02 Locations de salles

M. Devenoges (PS) pose la question suivante : « *Nous croyons savoir que le coût de la location des salles aux particuliers a considérablement augmenté, sans que cela transparaisse au budget. Dès lors, nous posons la question suivante : les coûts ayant augmentés, y a-t-il moins de demandes qu'auparavant ? La fréquentation a-t-elle baissée ?* »

M. Fatton (cc) rappelle tout d'abord que le but de cette démarche était de traiter chaque salle sur les mêmes bases et ainsi être équitable en fonction des utilisateurs qui louent ces différentes salles.

Il est à noter que le prix des locations proposés maintenant représente les coûts effectifs engendrés pour la mise à disposition des salles.

Cette augmentation n'apparaît pas au budget car à ce jour certaines sociétés s'acquittaient de locations et d'autres pas du tout. Dorénavant, celles-ci seront subventionnées par le compte 351.365.03 – *Mise à disposition de locaux* et ainsi cette aide aux sociétés apparaîtra dans la comptabilité.

Par ce fait, les recettes des sociétés qui payaient jusqu'à ce jour des locations devraient être normalement en déduction des fr. 120'000.- de base, mais cela n'est pas le cas vu que le même chiffre a été laissé au budget au vu de l'adaptation des tarifs de location.

Aucun recul n'a été constaté pour l'année 2014 dû à la fréquentation suite à la mise en place de cette nouvelle tarification. Le Conseil communal attend un exercice complet pour faire le bilan de cette nouvelle tarification et s'il le faut, corriger le tir pour qu'il soit plus en adéquation avec les attentes.

Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) a une question « sauvage » concernant le compte 943.314.00 *Entretien des immeubles*.

Son groupe a constaté la volonté du Conseil communal de comprimer un maximum de charges. Toutefois, il est très inquiet de l'état de quelques bâtiments communaux, à l'image du collège de Buttes par exemple, et désire avoir des renseignements sur les travaux et les entretiens prévus, car son groupe ressent parfois une inégalité au niveau de l'entretien entre certains bâtiments. Il désire également savoir s'il existe une réflexion globale sur ces mises à niveau.

M. Faton (cc) relève que le Conseil communal est revenu à une considération de fr. 610'000.- pour les entretiens des bâtiments, ce qui était déjà au budget de 2010, 2011 et 2012.

Un tournus a été établi au niveau de l'entretien des bâtiments. La commune a investi plus de fr. 70'000.- en 2010 sur l'ensemble des vitrages des côtés Nord et Ouest du collège de Buttes. La partie ancienne cuisine a également été refaite. Ces locaux ont été améliorés pour qu'il soit possible d'y accéder sans trop de difficultés en cas de location. Concernant les autres bâtiments, le Conseil communal étudie, avec la commission des bâtiments, l'ensemble des bâtiments communaux pour essayer de donner une priorité à certains bâtiments.

Il est évident que ces fr. 610'000.- ne sont pas suffisant pour l'entretien de tous les bâtiments. Toutefois, l'Exécutif a réussi à maintenir son patrimoine dans de bonnes conditions. Année après année, il essaie d'améliorer ce patrimoine. Dès qu'un appartement se libère, celui-ci est remis en bon état, ce qui a été fait cette année aux Marronniers à Môtiers ainsi qu'à Buttes. Deux appartements ont été remis complètement à neuf et la fréquence d'entretien reste la même.

Pour la commission des bâtiments et dans le cadre de cette réflexion qui est menée, il est important de se rendre compte de l'état de certains bâtiments. Dans le cadre de l'OEBT, c'est plus de fr. 150'000.- qu'il a fallu rajouter pour se mettre à jour au niveau électrique. Si tous les bâtiments devaient être tels que les normes le prévoient, ces fr. 600'000.- devraient être doublés voire triplés. A l'heure actuelle, ce n'est pas quelque chose de réalisable.

Actuellement, l'ensemble des bâtiments communaux, à l'exception d'un appartement qui est en réfection, sont loués. L'ensemble des bâtiments est pérennisé, mais il est vrai que plus d'argent pourrait être consacré pour améliorer encore l'état de nos bâtiments.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au récapitulatif du budget de fonctionnement.

Total charges	fr. 74'448'800.-
Total des revenus	fr. 69'956'700.-
Excédent de charges	fr. 4'487'100.-

Il passe ensuite à la récapitulation du budget par nature.

Aucune question n'est sollicitée.

Total des charges	fr. 74'443'800.-
Total des revenus	fr. 69'956'700.-
Excédent de charges	fr. 4'487'100.-

Il poursuit avec les crédits ouverts.

M. Sergio Santiago (Les Verts) fait remarquer une coquille à la page 8 concernant l'entrée de la toiture de la crèche. A sa connaissance le crédit à dû être voté non pas en 2007 puisque la crèche n'existait pas à cet emplacement, mais plutôt en 2013 ou 2014.

M Fatton (cc) confirme que ce crédit a bien été voté en 2007 par la commune de Couvet.

La parole n'étant plus demandée, le président passe aux crédits à solliciter.

### Anticipation des dicastères

#### *343 Projet de centre aquatique*

Le groupe UDC pose la question suivante : « *Nous sommes surpris de voir ce projet de centre aquatique au Vallon pour plus de 6 millions, alors que nous avons déjà le Centre sportif et la piscine des Combes. Quelle est la raison d'être de ce projet ?* »

Mme Brunner (cc) relève que le liner, soit le fond de la piscine des Combes, est en fin de vie. Son remplacement suppose soit un investissement de 1,2 million, en optant pour un bassin de même type, à savoir un revêtement avec feuille de composite étanche, ce qu'on appelle ce fameux liner dont la durée de vie est de 15 à 17 ans.

La deuxième option a fait l'objet d'une analyse et consiste à poser un bassin avec un revêtement en acier inoxydable dont le devis est de fr. 2'130'000.- pour une durée de vie de 40 à 50 ans.

Cependant, d'autres travaux devront être menés à la piscine des Combes, à savoir ceux concernant les tuyaux d'évacuation de l'eau ou le système de chlorage de l'eau. Ce sont des postes qui pourraient amener des coûts supplémentaires à bref ou moyen terme.

Dès lors, au vu de ces montants importants relatifs au seul changement de fond du bassin, l'Exécutif est d'avis qu'une réflexion plus globale doit être menée sur nos sites aquatiques existants. Le montant mentionné au budget des investissements n'est qu'une estimation très générale et il n'est pas possible aujourd'hui de fournir d'autres éléments plus détaillés car aucune étude n'est actuellement en cours.

Néanmoins, le Conseil communal est d'avis qu'il faudra mener une analyse et une étude globale sur nos sites aquatiques.

La parole n'étant plus demandée, le président ouvre la discussion sur la planification financière quadriennale 2015-2018.

Aucune question n'étant posée à ce sujet, le président passe à la lecture de l'arrêté, en rappelant que cet arrêté est soumis à la majorité qualifiée, soit les 2/3 des membres qui prennent part à la votation, étant donné que nous devons déroger au règlement des mécanismes des maîtrises des finances communales. Il se présente comme suit :

« *LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS*

*vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;*

*vu le règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances communales, du 22 juin 2009;*

*vu le rapport du Conseil communal, du 19 novembre 2014;*

*vu le préavis positif de la commission de gestion et des finances, du 17 novembre 2014;*

*sur la proposition du Conseil communal,*

*arrête:*

**Article premier** *Est approuvé le budget de l'exercice 2015, qui comprend :*

a) *Le budget de fonctionnement, qui se présente en résumé comme suit:*

Charges	Fr.	74'443'800.-
Revenus	Fr.	69'956'700.-
Excédent de charges	Fr.	4'487'100.-

b) *Le budget des investissements, qui se présente en résumé comme suit:*

Dépenses autorisées	Fr.	14'573'909.71
Crédits à solliciter	Fr.	12'059'000.-
Recettes	Fr.	0.-
Investissements totaux	Fr.	26'632'909.71

c) *Le budget des dépenses et recettes du patrimoine financier:*

Dépenses autorisées	Fr.	1'233'571.80
Recettes	Fr.	0.-

**Art. 2** *En dérogation à l'article 2.1 alinéa 2 du Règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances communales, la limite de déficit du compte de fonctionnement pour l'exercice 2015 s'élève à Fr. 4'500'400.-*

**Art. 3** *En dérogation à l'article 3.1 alinéa 2 du Règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances communales, le montant maximal des investissements nets soumis aux mécanismes de maîtrise des finances pour l'exercice 2015 s'élève à Fr. 3'406'828.-*

**Art. 4** <sup>1</sup>*Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.*

<sup>2</sup>*Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.*

*Val-de-Travers, le 8 décembre 2014 »*

L'arrêté concernant l'approbation du budget 2015 est accepté par 35 OUI contre 2 NON.

## **B) DELEGATION AU CONSEIL COMMUNAL DES POUVOIRS PERMETTANT DE PROCEDER AUX TRANSACTIONS IMMOBILIERES DECOULANT DES TRAVAUX EXECUTES DANS LE CADRE DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2015**

La parole n'étant pas utilisée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, c'est à **l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la délégation au Conseil communal des pouvoirs permettant de procéder aux transactions immobilières découlant des travaux exécutés dans le cadre du budget pour l'exercice 2015**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## **7. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

Aucune communication du Conseil communal.

---

## **8. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES**

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

---

## **9. RESOLUTIONS**

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

---

## **10. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS**

### **A) QUESTIONS**

1. Question de M. François Oppliger (PS) déposée le 23 novembre 2014 **au sujet des quantités de purin étendus sur les terres agricoles et les conséquences pour la qualité des eaux de la nappe phréatique**

*« Depuis quelques années, les quantités de purin étendus sur les terres agricoles sont énormes et font craindre pour la qualité des eaux de la nappe phréatique, et également pour toutes les eaux de surface.*

*L'implantation de très grandes exploitations agricoles n'est pas étrangère à cette évolution.*

*Dans le rapport de gestion des dicastères 2013, il apparaît que les analyses effectuées sur le ruisseau l'Arn à Môtiers disent qu'il est pollué probablement par un excès de matières organiques. D'autres ruisseaux et aussi l'Areuse ont probablement le même problème.*

*Qu'en est-il du contrôle de la qualité des eaux des collecteurs de drainage ?*

*Qu'en est-il du contrôle de la qualité des eaux des différentes rivières de la région ?*

*Quelles mesures sont prises afin de protéger la qualité de nos eaux ?*

*Nous savons qu'il existe des plans de fumure pour les exploitations agricoles, qu'en est-il du respect des plans de fumures et comment leurs respects sont-ils contrôlés ?*

*De la qualité de nos eaux dépend notre qualité de vie à l'avenir et surtout celle de nos enfants. »*

M. Mermet (cc) rappelle que la commune a mené une analyse de la qualité écomorphologique du canal de drainage à ciel ouvert, situé en aval de l'exploitation agricole Menoud.

Cette première étude a montré qu'il n'était pas en bon état et que la charge en matière organique était trop forte. Un état de situation sera à nouveau étudié au printemps prochain.

Le canton et le service de l'énergie et de l'environnement sont au courant et ont déjà reçu les premières analyses.

A ce stade, les contrôles réguliers faits dans les rivières de la région ne montrent pas, en dehors des pollutions ponctuelles clairement identifiées, de modifications significatives de l'état des cours d'eaux.

Par rapport à l'exploitation agricole en elle-même et au permis de construire, un rapport d'impact sur l'environnement a été établi en 2008 au moment du projet de construction. Ce rapport d'impact prévoyait une charge en bétails de 156 unités de gros bétail (UGB) en moyenne par année, donc une charge maximale annuelle de 204 UGB. Actuellement, l'exploitation n'est pas tout à fait dans ces normes et une demande de complément à cette étude d'impact a été requise pour que l'exploitation actuelle soit cohérente avec les autorisations qui ont été délivrées. Il n'y a pas eu de réponses données jugées satisfaisantes par le SAT le Conseil communal est en attente de cette décision pour un avenir assez proche.

M. Fatton (cc) indique que, pour ce qui est des eaux de consommation, le service des eaux est soumis à une base légale forte qui est régie par l'Ordonnance sur les substances étrangères et les composés dans les denrées alimentaires, l'Ordonnance sur l'hygiène et celle sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale.

Des rapports de vérification et d'autocontrôles sont effectués à fréquence régulière pour contrôler la qualité de nos eaux et en cas de doute il est possible d'effectuer des rapports complémentaires.

Au niveau de l'eau potable, nous avons les garanties nécessaires pour que notre population ne coure pas de risque. S'il devait y avoir une pollution étrangère qui venait à s'infiltrer dans le réseau d'eau, les différents capteurs donneraient des informations et nous serions dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires. Les processus sont mis en place en cas de pollution des différentes alimentations en eau potable.

M. Mairy (cc) précise, en réponse à la question sur les plans de fumure pour les exploitations agricoles, qu'il n'existe pas de plans de fumure mais des bilans de fumure qui doivent être présentés chaque année et doivent faire état des prélèvements et des apports en éléments nutritifs. Ces bilans doivent ensuite être présentés à l'organe de contrôle, qui est normalement et pour la grande majorité des exploitants dans le canton de Neuchâtel, l'association neuchâteloise des agricultures en production intégrée (ANAPI). Il est aussi possible de faire valider ces bilans par un bureau lucernois privé, Qualinova, reconnu par l'OFAG. Cela est le cas pour l'exploitant principalement concerné par la question déposée par M. Oppliger (PS). A la connaissance du service de l'agriculture, étant ensuite compétent pour éventuellement prendre des mesures contre les exploitants qui contreviendraient aux normes en vigueur et pourraient supprimer ou diminuer le montant des paiements directs, l'exploitant en question n'a pas été concerné par de telles mesures.

---

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Il invite les personnes présentes à participer à la verrée organisée au Foyer. Il souhaite à toutes et tous une excellente soirée et de bonnes fêtes de fin d'année.

Il lève la séance à 22h29.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Alexandre Willener

François Oppliger